



L'incidence des Politiques Fiscale et Douanière sur les PME dans la CEMAC : Une Analyse Comparative du Congo et de la RCA

Par

J.C. Bounbou Bazika¹ ; J. Mata, I. Moufoura ; E. Mbalamona, W. Mféré
Equipe de recherche Congo

Et

A. Koyangozo, S. Kokoyo, A. K. Kenguelewa, F. Sabegala
Equipe de recherche RCA

*Centre d'Etudes et de Recherche sur les Analyses et Politiques Economiques
(CERAPE), Congo, Brazzaville*

Rapport de Recherche du FR-CIEA N° 68/13

Fonds de Recherche sur le Climat d'Investissement et l'Environnement des Affaires
(FR-CIEA)

www.trustafrica.org/icbe

Dakar, Octobre 2013

¹ Contact : boungoubazik@yahoo.fr

Sommaire

Sommaire	ii
Liste des tableaux et graphiques.....	iii
Liste des Sigles et Abréviations	iv
Introduction	5
Contexte	5
Intérêt	7
Objectifs	8
Revue de la littérature	8
Questions de recherche	11
Structure du rapport	11
1. Approche Méthodologique	12
1.1 Indicateurs des différentes méthodes d'évaluation.....	12
1.2 Sources des données.....	14
1.3 Techniques d'échantillonnage.....	15
2. Caractéristiques des PME et du Climat des Affaires au Congo et en RCA.....	15
2.1 Classement des pays de la CEMAC en matière de climat des affaires	15
2.2 Aperçu de la répartition et de l'évolution des PME au Congo.....	16
2.3 Caractéristiques de la politique fiscale et du climat des affaires au Congo.....	18
2.3.1 Politique fiscale	18
2.3.2 Le climat des affaires.....	18
2.4 Les caractéristiques des PME, de la politique fiscale et du climat des affaires RCA	19
2.4.1 Les caractéristiques des PME en RCA	19
2.4.2 La politique fiscale	20
2.4.3 Les enjeux Economiques des PME	20
2.4.4 La Contribution des PME dans les recettes fiscales	21
2.4.5 Le climat des affaires.....	21
3. Présentation et Analyse des Résultats de L'enquête par Pays	22
3.1 Le Congo	22
3.1.1 Les principales tendances.....	22
3.1.2 Poids de la taxation dans le coût des importations des PME au Congo	25
3.2 La République Centrafricaine (RCA).....	25
3.2.1 Les principales tendances	25
3.2.2 Poids de la taxation dans les importations des PME en RCA	27
4. Analyse Comparative du Congo et de la RCA	28
4.1 Comparaison de l'incidence de la taxation sur les PME	28
4.2 Comparaison de l'incidence de la taxation à partir des résultats des simulations	29
5. Nécessité de Réformer le Système d'Imposition et de Taxation des PME.....	30
5.1 Réformes fiscal-douanières entreprises au Congo et en RCA.....	30
5.1.1 Au Congo	30
5.1.2 En RCA	31
5.2 Les lacunes du système	31
5.2.1 La base imposable	31
5.2.2 La complexité du régime fiscal	31
5.3 Les mesures pouvant contribuer à améliorer le système d'imposition et de taxation	33
5.3.1 Les contraintes à surmonter au préalable	33
5.3.2 Les principales mesures à prendre.....	34
Conclusion et Recommandations	37
Bibliographie.....	41
Annexes.....	43

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1 : Classement des pays de la CEMAC dans le domaine du climat des affaires sur un total de 181 pays (Doing Business 2008).....	16
Tableau 2 : Performances du Congo et de la RCA en matière du climat des affaires en 2013	16
Tableau 3 : Poids de la fiscalité dans le climat des affaires	19
Tableau 4: Evolution des unités économiques (PME) créées par forme juridique.....	20
Tableau 5 : Part des recettes estimées des PME dans les recettes fiscales totales.....	21
Tableau 6 : Caractéristiques sociodémographiques de l'entrepreneur	22
Tableau 7 : Caractéristiques économiques des PME.....	24
Tableau 8 : Aperçu de la taxation.....	24
Tableau 9 : Poids de la taxation TEC sur les importations.....	25
Tableau 10 : Poids de la taxation TEC + TVA sur les importations	25
Tableau 11 : Caractéristiques sociodémographiques de l'entrepreneur	26
Tableau 12 : Caractéristiques économiques des PME.....	26
Tableau 13 : Aperçu de la taxation.....	27
Tableau 14 : Poids des droits TEC sur les importations des PME en 2009 et 2010.....	27
Tableau 15 : Poids de la taxation TEC + TVA sur les importations	28
Tableau 16 : Calcul de quelques ratios par pays et des écarts	28
Tableau 17 : Résultats des simulations des recettes (TEC +TVA) pour le Congo (en milliards FCFA)	29
Tableau 18 : Résultats des simulations de recettes (TEC +TVA) pour la RCA (en millions FCFA) ..	29
Tableau 19 : Les différents impôts et taxes appliqués aux entreprises.....	43
Tableau 20 : Les différents types de modalité de liquidation de la patente.....	32
Graphique 1 : Structuration des PME au Congo	17
Graphique 2 : Tendances d'évolution des PME par secteur d'activités	17

Liste des Sigles et Abréviations

BAfD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CDS	Contribution au Développement Social
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CNSEE	Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques
CREDAF	Centre de Rencontre et d'Etudes des Dirigeants des Administrations Fiscales
DGD	Direction Générale des Douanes
DGID	Direction Générale des Impôts et droits Indirects
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
DTI	Droits et Taxes sur les Importations
FCFA	Franc de la Coopération Financière d'Afrique
FMI	Fonds Monétaire International
FRCP	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
IGU	Impôt Global Unique
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les sociétés
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
HCCI	Haut Conseil pour la communication et l'Information
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires
PED	Pays en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et moyennes Entreprises
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
RCA	République Centrafricaine
SIF	Société Financière Internationale
TCA	Taxe sur le Chiffre d'Affaires
TEC	Tarif extérieur Commun
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TRE	Taux de Recouvrement Effectif
TPE	Très Petites Entreprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Introduction

Contexte

Les pays de l'Afrique Centrale regroupés au sein de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) possèdent d'énormes potentialités économiques. Cependant, ils sont caractérisés par un environnement des affaires peu incitatif qui entrave la rentabilité et le développement des petites et moyennes entreprises (PME) dans la zone. Le classement dans le Doing Business de 2010, 2011, 2012 et 2013 les rangeant en queue de peloton des pays du monde traduit cette faiblesse.

La CEMAC a adopté un régime douanier unique et un code des investissements communautaire qui sert de modèle à l'élaboration des codes des investissements nationaux. Le régime douanier distingue 4 catégories de produits ayant différents taux : les produits de première nécessité (5%), les matières premières (10%), les équipements et consommations intermédiaires (20%), les produits de consommation courante (30%). Les produits dits nocifs ou de luxe s'acquittent de droits d'accises (24%). Tous les produits importés et locaux sont frappés d'une taxe à la consommation, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de 18%. En plus de ce régime fiscal et douanier, chaque pays de la CEMAC applique une diversité de taxes dans le cadre de la fiscalité intérieure. On distingue les taxes adoptées par la loi des finances et celles qui ne le sont pas. Ces dernières font partie de la parafiscalité. La parafiscalité comporte trois effets pervers : alourdir la pression fiscale des PME formelles, pousser un grand nombre d'entreprises à l'informel, créer un climat d'insécurité fiscale engendrant des surcoûts et l'incertitude sur les marges prévisibles des entreprises.

Concernant les flux commerciaux intra-CEMAC, le barème de la fiscalité indirecte, qui comportait de nombreux taux, a été simplifié, et un tarif préférentiel généralisé (TPG) équivalant à 20 % du tarif extérieur commun (TEC) a été instauré. Ce taux a été abaissé à 10 % en 1996. Au 1er janvier 1998, il était tombé à 0 %, et les échanges intra-CEMAC s'opéraient en franchise de droits à l'importation. Vis-à-vis du reste du monde, le barème douanier a d'abord comporté quatre taux, dont le plus élevé était fixé à 50 % (les droits atteignaient auparavant 300 % dans certains pays). Les restrictions quantitatives ont été supprimées et les quatre taux remplacés par un système unique, le TEC, sur toutes les importations provenant de pays non membres. Le TEC inclut deux taxes : un droit de douane et une surtaxe temporaire. Le Code des douanes classe les produits en quatre catégories, qui correspondent aux différents paliers de transformation. En même temps, l'éventail des réductions et exonérations fiscales offertes par les régimes préférentiels et par les codes d'investissement a été supprimé progressivement.

La seconde composante du TEC, la surtaxe temporaire, comprise entre 0 et 30 %, a été introduite en 1995 sur certains produits, afin de remplacer la protection dont les entreprises bénéficiaient jusqu'alors via les barrières non tarifaires. Cette surtaxe a été supprimée en janvier 1997 dans de nombreux pays membres de la CEMAC.

L'étude se propose d'analyser la fiscalité des PME dans la zone CEMAC en se référant à l'expérience de deux pays, le Congo et la RCA. Le choix de ces deux pays se justifie par le

fait que leur climat des affaires est le moins performant des 6 pays de la CEMAC (voir tableau 1).

L'économie congolaise est principalement basée sur l'exploitation et l'exportation de pétrole. Cette ressource représente 60% du PIB et 90% des exportations. Ainsi, le secteur non pétrolier est faible et les PME qui y exercent leurs activités sont peu compétitives et en nombre limité. Elles ne participent qu'à environ 5% au PIB.

Selon la Banque Mondiale (2011), la République du Congo a fait des progrès dans ses réformes économiques au cours de la dernière décennie. Le pays affiche un bilan satisfaisant de croissance économique solide et de réformes, et a atteint le statut de pays à revenu intermédiaire en 2006. En 2010, le Congo a même atteint le taux de croissance du PIB le plus élevé en Afrique et faisait partie des dix économies mondiales ayant la croissance la plus rapide. L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE a été un autre événement déterminant qui a démontré les efforts de réformes durables enclenchés par les autorités, notamment la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté intérimaire suivi du DSRP final.

La performance au niveau macroéconomique est bonne et a su tenir malgré la crise économique mondiale et les perspectives à moyen terme demeurent favorables. L'inflation a connu un ralentissement important au cours de la dernière décennie et elle devrait rester modérée. La position extérieure du Congo s'est renforcée, ce qui a favorisé la constitution de réserves internationales importantes s'élevant à 1740,4 milliards de FCFA en 2009 (CNSEE 2009). Les balances fiscales se sont améliorées grâce au renforcement de la discipline fiscale et aux revenus élevés issus du pétrole. Le service de la dette a connu une baisse importante à cause de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, ce qui a permis de libérer les ressources pouvant être utilisées dans les domaines prioritaires (Banque mondiale 2011).

La République Centrafricaine (RCA) dispose d'une économie peu diversifiée, caractérisée par l'exportation des matières premières, notamment le diamant, le bois, le café, le coton etc. Cette forme de spécialisation internationale ricardienne la place inéluctablement dans une situation d'incertitude en matière de prévision budgétaire et d'exécution des politiques de développement en raison de l'instabilité des cours des matières premières sur le marché mondial. La crise financière internationale de 2007-2008 n'a pas manqué d'influencer négativement les variables socioéconomiques à cause de la structure de l'économie nationale dominée par le secteur primaire. La majeure partie de son économie est dominée par le secteur informel au détriment du secteur privé moderne, facteur important de l'amélioration des conditions de vie grâce à la protection sociale (Ministère du Plan 2008). En outre, on note l'existence d'un faible secteur privé concentré dans le tertiaire et qui ne peut compenser la faiblesse de l'investissement public.

La RCA a maintenu une gestion macro-économique stable, obtenant des résultats satisfaisants au regard du programme de réforme soutenu par la FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance) conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) pour la période 2007-2009. Cette politique macro-économique a contribué à asseoir les bases d'une

reprise progressive de l'activité économique à moyen terme. En outre, l'inflation a fléchi de 9,3 % en 2008 à 3,8 % en 2009, 2,6 % en 2010 et elle devrait se situer à 2,3 % en 2011. De même, le taux de croissance du PIB a connu un progrès encourageant dans la mesure où il passe de 2,5% en 2005 à 7,5% en 2007. Ces bonnes performances économiques ne pourraient se pérenniser qu'à la suite d'une réforme approfondie du climat des affaires (BAfD 2010).

Les recettes fiscales jouent un rôle fondamental dans le budget de l'Etat centrafricain. Elles sont passées de 7,9 % du PIB en 2008 à 7,7 % en 2009. L'évolution des recettes fiscales est imputable, notamment, à l'augmentation des impôts sur les biens et services et des impôts sur les revenus, en liaison avec la bonne performance de la Direction générale des impôts dont les actions de sensibilisation des opérateurs économiques ont porté leurs fruits (BAfD 2010). Cependant, les performances économiques demeurent faibles, les PME sont caractérisées par une rentabilité insuffisante.

Le problème fondamental de ces deux pays est la nécessité d'accroître les recettes fiscales et de stimuler en même temps la création et la rentabilité des PME, moteur de la croissance, de la création des emplois, de la distribution des revenus et en définitive de la lutte contre la pauvreté.

Intérêt

La pertinence de la présente recherche réside d'abord dans le fait que le système de taxation des PME dans la CEMAC est désincitatif et obère la rentabilité des PME dans la zone. Il importe donc d'analyser en profondeur ce système pour mieux expliquer les facteurs de blocage qu'il engendre. Ensuite, un autre intérêt de la présente recherche est l'opportunité qui est donnée de formuler des recommandations et des réformes visant à améliorer l'efficacité du système fiscal afin qu'il favorise la création, la rentabilité et la formalisation des PME dont un grand nombre exercent dans le secteur informel.

Enfin, un autre aspect de la pertinence de la recherche menée est qu'il permet de comparer deux pays possédant des ressources naturelles en abondance, un climat des affaires négatif, un très faible niveau d'investissement notamment dans le secteur manufacturier participant au processus de l'intégration régionale. Il importe de souligner que chaque pays possède des particularités propres : le Congo est un pays côtier, riche en pétrole, faisant partie du groupe de pays à revenu intermédiaire alors que la RCA est un pays enclavé, riches en richesses naturelles qui sont sous exploitées et appartenant au groupe de pays moins avancés. Ces différences peuvent induire également des différences temporaires (transitoires) dans le régime de taxation pour atténuer les chocs possibles que pourrait entraîner un régime de taxation uniforme.

Ainsi, l'originalité de la proposition porte sur le fait que le régime uniforme mis en place par la CEMAC et adopté dans chaque pays doit concilier la simplicité, l'efficacité, la rentabilité de la taxation avec la rentabilité des PME. En visant ces quatre aspects avec la possibilité d'être opérationnalisée, la présente recherche revêt un caractère original et innovant.

Enfin, la comparaison des deux pays se justifie par le fait qu'ils sont dans la même zone d'intégration régionale, possède une structure de production et une taxation ayant des similitudes (faible développement du secteur manufacturier, poids dominant du secteur informel et des activités commerciales, faible rentabilité du système fiscal, etc.).

Objectifs

L'objectif de la recherche est d'analyser l'incidence du système de taxation découlant des politiques fiscales et douanières sur la rentabilité des PME dans la CEMAC.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1) Mettre en évidence les caractéristiques du système de taxation des PME au Congo et en RCA ;
- 2) Mettre en évidence les contraintes des PME au Congo et en RCA ;
- 3) Montrer l'incidence de la politique fiscale et douanière au niveau national et communautaire sur la rentabilité des PME dans les deux pays ;
- 4) Procéder à une analyse comparative de cette incidence dans les deux pays ;
- 5) Concevoir et proposer des recommandations et mesures visant à améliorer les politiques fiscales et douanières dans la zone mais aussi la rentabilité des PME tout en maintenant un système de taxation bénéfique pour les Etats devant s'inspirer des meilleures pratiques dans ce domaine en Afrique et ailleurs.

Revue de la littérature

Plusieurs aspects importants sur le plan théorique et empirique relatifs aux objectifs fixés dans la présente recherche sont abordés en se référant aux travaux récents de la littérature. Ces travaux permettent d'affiner la problématique à travers les questions de recherche et d'orienter l'analyse autant sur les questions de taxation, d'administration fiscale ainsi que de réforme fiscale.

La théorie de la fiscalité optimale et l'efficacité de la production

D'après Gautier (2001), la théorie de la « fiscalité optimale » peut fournir un cadre de référence pour l'analyse des politiques fiscales. Elle permet en effet de définir les taux de taxation « optimaux » qui permettent de maximiser le bien être collectif pour un niveau de recettes fiscales donné. En outre, elle permet aussi, soit de guider les réformes fiscales, soit d'émettre un jugement sur celles qui ont été mises en œuvre. Dans cette revue de la littérature, nous allons mettre en évidence la théorie de la fiscalité optimale appliquée au producteur tout en passant succinctement en revue les réformes entreprises dans les PED. Comme notre thème porte sur les PME, nous laisserons de côté la fiscalité optimale appliquée au consommateur pour nous concentrer sur le producteur.

Rappelons que sous l'hypothèse de concurrence pure et parfaite, l'optimum du producteur permet d'atteindre le niveau de production maximum sous contrainte des dotations en facteurs de production disponibles. A cet équilibre, les conditions du premier ordre de maximisation

du profit entraînent une égalité entre les Taux Marginaux de Substitution Technique (TMST) et le prix des facteurs : $TMST_{x/y} = p_x / p_y$. Une taxation optimale doit alors laisser inchangé cette égalité entre TMST et prix des facteurs pour assurer un optimum de production. Diamond et Mirrlees (1971) tirent de ce principe le «*dilemme de l'efficacité de la production*», c'est à dire les conditions optimales pour l'offre de détermination des taxes. Ces règles peuvent être résumées de la manière suivante :

- Premièrement, l'offre est à son optimum si les taxes sur les facteurs sont identiques pour toutes les entreprises d'une économie ;

- Deuxièmement, la taxation des biens de consommation finale doit être préférée à celle des intrants. Elle permet ainsi d'éviter toutes distorsions dans les comportements de production.

De ce point de vue, il s'ensuit que si toute la consommation finale peut-être taxée, les intrants ne doivent pas l'être. Si cette condition n'est pas vérifiée, Newberry (1986) montre que les intrants peuvent être alors taxés dans un schéma de taxation optimale. La taxation des intrants se substitue alors à celle du bien de consommation finale non taxé.

La TVA optimale

On sait que la taxe la plus utilisée pour la consommation finale est la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Ainsi, selon une étude sur la fiscalité des PME réalisée à l'occasion de la conférence internationale sur le dialogue fiscal par le FMI (2007) tenue la même année à Buenos Aires (Brésil), le seuil optimal de TVA dépend de l'urgence des besoins de recettes de l'État et du taux d'imposition, ainsi que du degré de civisme fiscal et du coût d'administration de la taxation. Mais, ce calcul simple occulte bien évidemment d'autres facteurs qui ont une incidence sur la détermination du seuil de TVA approprié. Plus la TVA est simple en terme de différenciation des taux et d'exonération en fonction des produits, plus faibles seront les coûts d'administration et donc plus bas sera le seuil optimal de TVA. Le souci de limiter les possibilités de fraude à la TVA - qui, lorsqu'elle est généralisée, peut être considérée comme ayant un coût d'administration particulièrement élevé - d'une part, peut justifier de restreindre le nombre d'assujettis à la TVA et entraîner la fixation du seuil à un niveau relativement élevé.

Relation entre taxation et rentabilité

Il existe peu de travaux disponibles faisant directement la relation entre la fiscalité et la rentabilité. Cette relation est souvent analysée en lien avec le marché des capitaux. Cela signifie que la fiscalité de par son niveau bas peut accroître la marge bénéficiaire de la PME et ainsi contribuer à augmenter le financement des investissements découlant de la partie du bénéfice non distribué. C'est pourquoi, si les PME sont moins taxées, elles sont en mesure de consolider leurs fonds propres et d'accroître les investissements dans l'hypothèse que le marché bancaire leur est quasiment inaccessible. Les récents modèles de distribution selon la taille insistent sur le risque que, du fait des imperfections des marchés des capitaux, il peut être particulièrement difficile pour les PME de se financer par l'emprunt (Cabral et Mata,

2003). Cette déficience du crédit bancaire les rendrait davantage tributaires du résultat non distribué comme source de financement.

Un taux réduit d'impôt sur les sociétés peut être appliqué aux petites sociétés (*définies par exemple en fonction de leur chiffre d'affaires ou de leurs fonds propres*) ou à des volumes moins élevés de bénéfices imposables, augmentant ainsi les financements intérieurs qui leur sont disponibles (Korem Ayira, Trustafrica 2012).

Réformes fiscales dans les PED

Au début des années 1980, s'est engagé un mouvement profond de libéralisation du commerce extérieur des pays en développement. Ces politiques se sont traduites par des réductions importantes des Droits et Taxes sur les Importations (DTI). Les pays africains dans le cadre des programmes d'ajustement structurels (PAS) mis en place par le FMI ont suivi cette voix de libéralisation de leurs échanges extérieurs. Selon la classification utilisée par le FMI, 75 % des pays africains étaient considérés avoir un régime commercial « restrictif » et aucun pays n'était jugé « ouvert » en 1990. A la fin de 1998, seuls 28 % des pays étaient classés en régime « restrictif » et 40 % en revanche étaient qualifiés « d'ouverts » (FMI 1999). Il convient de noter que la libéralisation commerciale a bien eu lieu au début des années 1990 dans les pays africains. A titre d'illustration, le taux de pression des tarifs prélevés sur les importations a été en moyenne réduit de 26 % entre 1980 et 1995. De fait, la part des taxes sur les importations dans les recettes fiscales a diminué de manière substantielle (-19 %), mais en représente encore environ le tiers.

Par ailleurs, la littérature empirique sur les déterminants de la pression fiscale en Afrique (voir Ghura, 1998 ; Stotsky et al. 1997 pour des travaux récents) a montré que le taux d'ouverture de l'économie expliquait de manière positive la variance du taux de pression entre les pays et dans le temps (économétrie de panel). Pour Ghura (1998), le degré d'ouverture est la variable qui possède la plus forte valeur explicative sur une période comprise entre 1985 et 1996 et sur 39 pays africains. On en déduit alors que les recettes fiscales des Etats africains sont restées très sensibles aux taxes sur le commerce extérieur.

Une étude de la Banque Mondiale portant sur le Mali en 2004, montrait l'importance d'accroître l'assiette fiscale plutôt que le taux d'imposition dans la perspective d'une bonne réforme fiscale et d'une contribution améliorée de la fiscalité aux recettes budgétaires. Il resterait de la marge pour accroître la part des recettes fiscales dans le PIB afin de la faire passer de 15,5 %, actuellement, à 17 %, niveau demandé par un des critères de convergence de l'UEMOA. Ceci étant, vu le fardeau de la fiscalité pesant sur les entreprises, l'augmentation des recettes fiscales devrait être obtenue par un élargissement de l'assiette fiscale (notamment de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'impôt sur le revenu) et non par une augmentation des taux d'imposition.

Un système d'incitations fiscales dans le cadre d'une réforme fiscale peut être mis en place pour attirer davantage les investissements nationaux et étrangers comme cela s'est fait dans certains pays comme Maurice, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Lesotho, etc.

Cependant, les exonérations fiscales ne devraient pas toucher le secteur de l'exploitation des ressources naturelles, secteur stratégique dans lequel l'Etat devrait plutôt négocier une meilleure rente face aux firmes multinationales (Andrew Masters 2009).

Questions de recherche

En partant de cette revue de la littérature et des objectifs de notre travail, les questions de recherche se déclinent comme suit:

Quelle est l'incidence de la politique fiscale et douanière sur la rentabilité des PME dans la CEMAC ?

De cette question principale découlent les questions spécifiques suivantes :

1. Quelles sont les caractéristiques du système de taxation des PME au Congo et en RCA ?
2. Quelles sont les contraintes auxquelles font face les PME dans les deux pays ?
3. Comment la politique fiscale et douanière mise en place au niveau national et communautaire affecte-t-elle la rentabilité des PME et donc leur compétitivité dans les deux pays?
4. Quelles sont les convergences et divergences éventuelles entre les deux pays ?
5. En se basant sur les leçons de l'expérience des pays étudiés et d'autres pays en Afrique, quelle réforme peut-on envisager pour améliorer la taxation et la rentabilité des PME et conserver le rendement fiscal indispensable pour la croissance des recettes budgétaires ?

Structure du rapport

La structure du rapport de recherche comporte 5 sections :

La section 1 présente l'approche méthodologique.

La section 2 aborde les caractéristiques des PME et du climat des affaires dans les deux pays.

La section 3 analyse les résultats de l'enquête de terrain à travers les tendances dégagées par les statistiques descriptives et les différents indicateurs relatifs au poids de la taxation sur les activités des PME.

La section 4 procède à une analyse comparative des résultats des indicateurs, des simulations entre le Congo et la RCA.

Enfin la section 5 dégage la nécessité et les principales mesures d'une réforme fiscale.

Le rapport de recherche se termine par une conclusion et des recommandations.

1. Approche Méthodologique

Plusieurs méthodes d'évaluation ont été appliquées pour répondre aux objectifs et à la problématique de notre recherche.

1.1 Indicateurs des différentes méthodes d'évaluation

- 1) **La première méthode** a consisté à évaluer le poids des droits de douanes et taxes dans les coûts de production des PME et notamment dans les coûts d'importation (Boungou Bazika 2007 ; Koyangozo 2010).

En effet, les PME sont des entreprises qui importent en général les équipements dont elles ont besoin ainsi que les matières premières et les consommations intermédiaires (intrants) pour produire les biens et services. Pour évaluer le poids de la taxation sur ces facteurs de production, on utilise la formule suivante :

$$PTI = [(E*T + MP*T + CI*T)*TVA / (VE + VMP + VCI)] * 100 \quad (1)$$

Avec :

PTI : Poids de la taxation sur les importations ; E : équipements ; MP : matières premières ; CI : consommations intermédiaires ; T : taxe ; TVA : taxe sur la valeur ajoutée ; V : valeur

Plus le PTI est élevé, plus les coûts d'importation tendent à être élevés et moins les PME sont rentables du fait de l'accroissement que cette charge provoque au niveau des coûts de production.

- 2) **La deuxième méthode** a consisté à évaluer le poids de la taxation dans la création d'une PME. En effet, le cadre juridique et institutionnel exige de la part du promoteur de s'acquitter de plusieurs obligations comprenant les démarches administratives et le règlement de certaines taxes imposées lors de la création (Boungou Bazika 2007). Il est alors d'un grand intérêt d'évaluer le poids de ces obligations dans le capital initial. La méthode d'évaluation est la suivante :

$$PTC = [(DCA + TC) / K] * 100 \quad (2)$$

Avec

PTC : poids de la taxation lors de la création ; DCA : divers coûts administratifs ; T : taxes exigées lors de la création ; K : capital social lors de la création

Plus le poids de la taxation est élevé, plus il décourage les investisseurs dans la création des entreprises.

- 3) **La troisième méthode** consiste à évaluer le poids de la taxation dans l'exploitation de l'entreprise. Cela implique de mesurer de quelle manière la taxation affecte la rentabilité, à savoir l'indicateur représenté par la marge brute de la PME.

$$PTR = [(DD + TDG + AT + TP) / MB] * 100 \quad (3)$$

Avec

PTR : poids de la taxation sur la rentabilité ; DD : droits de douanes ; TDG : taxes de la Direction Générale des Impôts ; AT : autres taxes ; TP : taxes de la parafiscalité ; MB : marge brute.

Plus le poids de la taxation appliqué à la marge de l'entreprise est élevé, plus le bénéfice est réduit et moins l'entreprise est rentable. Elle ne peut pas dans ces conditions dégager des ressources propres suffisantes pour financer ses investissements.

Le calcul de ces différents ratios dans chaque pays permet de faire des comparaisons et de tirer des enseignements précieux. Ainsi, les différentes méthodes présentées ci-dessus ont permis d'atteindre les objectifs 3 et 4.

4) **La quatrième méthode** a porté sur les interviews semi directifs menés auprès des informateurs clés sur la base d'un guide d'entretien (administrations fiscales et douanières, responsables des organisations professionnelles, mairies, directions générales des PME, du Plan, ONG, etc.). L'objectif de ces entretiens était de collecter des données quantitatives et qualitatives sur la situation des PME, leurs atouts, les droits et taxes acquittés, les procédures et avantages fiscaux éventuels obtenus, le poids dans les recettes fiscales, les contraintes administratives liées à la taxation et les perspectives de réforme du régime de taxation.

La recherche documentaire et les entretiens ont permis d'atteindre les objectifs de recherche 1 et 2.

5) **La cinquième méthode** a consisté à faire des simulations du système de taxation réformé afin de mesurer l'accroissement des recettes en mettant l'accent sur l'amélioration du taux de recouvrement. Un accroissement des recettes provenant d'une hausse du taux de recouvrement devrait largement compenser une baisse de la taxation intérieure et accroître ainsi la rentabilité des PME.

La formule servant à estimer la performance des recettes fiscales du nouveau système de taxation est la suivante :

$$RAS = [RTEC + RTEC * TVA] \quad (4)$$

$$RNS = [RTEC + RTEC * TVA] * TRE \quad (5)$$

Avec RAS : recettes de l'ancien système de taxation; RTEC: recettes du TEC ; TVA : taxe sur la valeur ajoutée ; TRE : taux de recouvrement effectif ; RNS : recettes du nouveau système réformé (avec un TRE amélioré).

Les recettes effectivement collectées par les administrations fiscales dépendent d'un élément fondamental, l'efficacité du recouvrement. Toutes les recettes ne sont pas collectées à cause

de la fraude et l'évasion fiscales, mais aussi des difficultés d'identification des contribuables, des erreurs et omissions. La performance d'une administration fiscale se juge par le niveau du taux de recouvrement des recettes effectives. La formule permettant de calculer le TRE est la suivante :

$$\text{TRE} = \text{RE}/\text{RT} * 100 \quad (6)$$

Avec TRE : taux de recouvrement effectif ; RE : recettes effectivement recouvrées ; RT : recettes théoriques

$$\text{G} = \text{RNS} - \text{RAS} \quad (7)$$

Avec G : gain traduisant la performance du nouveau système de taxation ; RNS : recettes du nouveau système ; RAS : recettes de l'ancien système

La cinquième méthode d'évaluation a contribué à l'atteinte de l'objectif spécifique de recherche n° 5.

1.2 Sources des données

Trois sources de données sont utilisées dans l'approche méthodologique.

1) La première est constituée par les statistiques des annuaires douaniers de chaque pays en prenant comme base l'année 2009 et 2010. Les importations sont classées en catégories et ne sont retenues ici que celles portant sur les équipements, les matières premières et les consommations intermédiaires. La codification douanière ainsi que le régime de taxation des différentes catégories mis en place par la CEMAC à travers la réforme fiscal-douanière en 1994 permettent d'avoir les différentes valeurs et d'effectuer les calculs nécessaires. Certains équipements et consommations intermédiaires importés par les filiales des firmes multinationales implantées au Congo et en RCA ont été exclus pour ne pas introduire des biais dans les estimations. Cela est possible du fait du nombre limité de filiales et de filières dans lesquels sont implantés ces entreprises ainsi que de leur caractère monopolistique.

2) La deuxième source est constituée par les données des Directions Générales des Impôts et des Domaines des deux pays. Celles-ci sont en général classées par type d'impôts et par année. Elles sont publiées chaque année par ces institutions ou par les annuaires statistiques de l'Institut national de la statistique. La classification des impôts par nature et par contribuable permet de déterminer ceux qui sont acquittés par les PME. En plus, la création de l'unité des grandes entreprises comme moyen d'administrer l'impôt auprès des grands contribuables facilite l'identification des recettes fiscales découlant de la taxation des PME. Par ailleurs, la création récente à Brazzaville d'une direction centrale des PME à la Direction générale des impôts et domaines contribue à mieux identifier la masse fiscale découlant des PME.

S'agissant de la RCA, les données sont disponibles à la Direction générale des impôts et des domaines. A Bangui, il y a un service de la Direction Générale des Impôts qui s'occupe de la

fiscalité des PME. A travers ce service, il a été possible d'avoir les données sur les recettes fiscales découlant de la taxation des PME en RCA.

3) La deuxième source des données est constituée par une enquête de terrain portant sur 403 PME sélectionnées de façon aléatoire dans la base des données du fichier d'immatriculation des entreprises des services statistiques nationaux, fichier qui a été réparti au préalable en trois secteurs : primaire, secondaire, tertiaire. La répartition selon les localités a été la suivante : 113 à Brazzaville et 90 à Pointe-Noire ; 170 à Bangui et 30 à Berberati. (C'est une petite ville diamantifère, située à l'Ouest de la RCA et partageant la frontière avec le Cameroun. Les activités économiques y sont influencées par l'extraction des produits miniers et les PME en plus petit nombre). Cette répartition permet d'avoir un aperçu des PME dans les principales villes des deux pays et de pouvoir procéder à des comparaisons.

L'enquête a été administrée grâce à un questionnaire similaire pour les deux pays. L'objectif du questionnaire a été de collecter les données et informations sur les caractéristiques sociodémographiques de l'entrepreneur, le secteur d'activité, les charges de l'exploitation, le chiffre d'affaires, la filière, les produits réalisés, les droits de douanes et taxes acquittées, les relations avec les services des douanes et des impôts et d'autres services fiscaux, les obligations lors de la création, le degré de connaissance de la fiscalité, les contraintes fiscales, les suggestions pour améliorer le système de taxation et la rentabilité des PME.

1.3 Techniques d'échantillonnage

Pour le Congo, il y a eu deux étapes. La première a consisté à utiliser l'échantillonnage basé sur la méthode des quotas afin de pouvoir disposer d'une base des données suffisamment représentative de tous les secteurs d'activités dans lesquelles exercent formellement les PME. Ainsi, 50% des PME sélectionnées font partie du secteur secondaire (industries de transformation) et 50% du secteur tertiaire (commerce, transport, microfinance, services.). Dans les autres secteurs, les PME exercent dans l'informel. Une fois déterminé le pourcentage des entreprises dans chaque secteur, la deuxième étape a permis de réaliser la sélection individuelle des PME dans les différents secteurs d'activités de façon aléatoire en utilisant le fichier du Centre des formalités des entreprises. Pour la RCA, les entreprises formelles sont essentiellement celles exerçant dans le commerce et les services. Dans les autres secteurs d'activités dominant les entreprises informelles. Ainsi, celles-ci n'étant pas enregistrées aux services des douanes et impôts, elles n'ont pas fait l'objet de l'enquête. Les PME ont été sélectionnées en utilisant la méthode aléatoire à partir de la base de sondage des immatriculations des entreprises compilées par les services nationaux de la statistique et le Guichet unique de formalités des entreprises.

2. Caractéristiques des PME et du Climat des Affaires au Congo et en RCA

2.1 Classement des pays de la CEMAC en matière de climat des affaires

Dans la CEMAC de façon générale, les PME sont faiblement développées. Le climat des affaires y est négatif comme témoigne le classement des différents membres de la CEMAC dans le Doing business.

Tableau 1 : Classement des pays de la CEMAC dans le domaine du climat des affaires sur un total de 181 pays (Doing Business 2008)

Pays	Position dans le classement global	Position dans la CEMAC
Gabon	151	1
Cameroun	164	2
Guinée Equatoriale	167	3
Tchad	175	4
République du Congo	178	5
République Centrafricaine	180	6

Sources : Banque Mondiale 2008 et estimations des auteurs

Dans l'édition 2013 du rapport de Doing business, données les plus récentes, le Congo occupe la 183^{ième} position et la RCA, la 185^{ième} position sur 185 pays classés concernant le climat des affaires. Ces performances montrent que le climat des affaires n'est guère attrayant dans ces deux pays. Le tableau n°2 présente le classement du Congo et de la RCA sur tous les domaines de réglementation des affaires de Doing business en comparaison avec les performances de Singapour pays d'Asie pouvant servir comme référence. Il ressort de ce tableau que le Congo et la RCA sont parmi les pays occupant le bas classement sur tous les indicateurs.

Tableau 2 : Performances du Congo et de la RCA en matière du climat des affaires en 2013

Indicateurs	Rang du Congo sur 185 pays	Rang de la RCA sur 185 pays	Rang de Singapour sur 185 pays
Création d'entreprise	180	170	2
Octroi de permis de construire	149	147	3
Raccordement à l'électricité :	170	173	4
Transfert de propriété	156	132	3
Obtention de prêts ou crédit	104	104	4
Protection des investisseurs	158	139	5
Paiement des impôts et taxes	182	181	4
Commerce transfrontalier	181	182	1
Exécution des contrats	162	177	5
Règlement de l'insolvabilité	136	185	3
Faciliter de faire des affaires	180	170	1
Rang des pays sur l'ensemble des indicateurs	183	185	1

Source : Banque Mondiale, Rapport Doing Business (2013)

Les données du tableau précédent montrent clairement que les pays de la CEMAC ont un grand défi à relever, améliorer le climat des affaires en vue de consolider le secteur privé, source de création de richesses et d'emplois et de distribution de revenus en mesure de réduire la pauvreté.

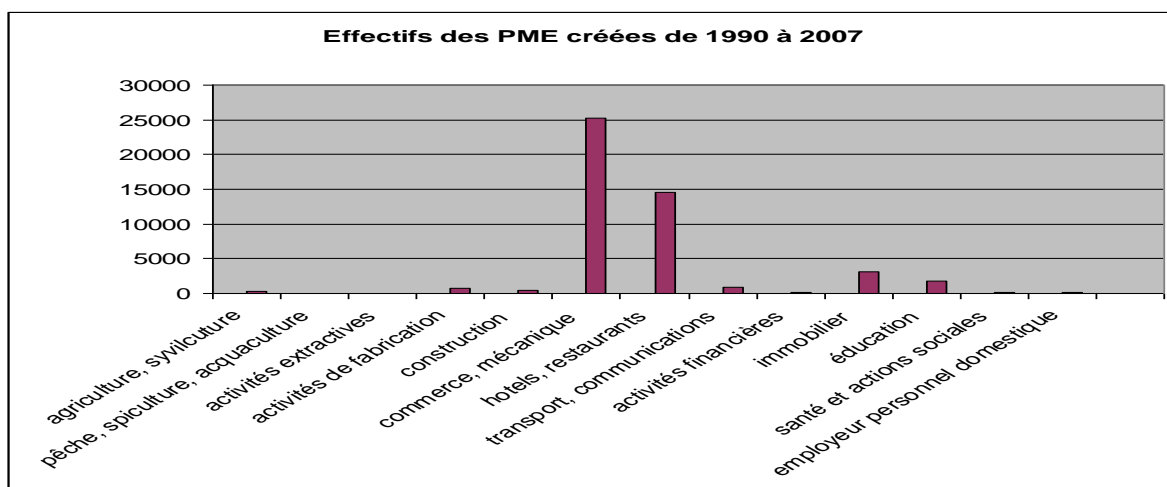
2.2 Aperçu de la répartition et de l'évolution des PME au Congo

Il importe d'avoir une vue de la situation des PME et de leur évolution pendant une période relativement longue. Nous avons retenu la période allant de 1990 à 2007. Nous nous sommes appuyés sur les données fournies par le Centre National de la Statistique et des Etudes

Economiques (CNSEE), organisme chargé de l'immatriculation des entreprises créées dans le pays. La structure des PME dans le pays selon les données collectées par le CNSEE (immatriculation) montre clairement que la filière commerce suivie de l'hôtellerie et de la restauration domine largement la population des PME avec respectivement 25000 et près de 15000 créations pour ces deux filières.

En troisième et quatrième position, on trouve les PME spécialisées dans l'immobilier et la location et celles fournissant des services dans l'éducation. Ce sont les entreprises de transport qui occupent la cinquième position.

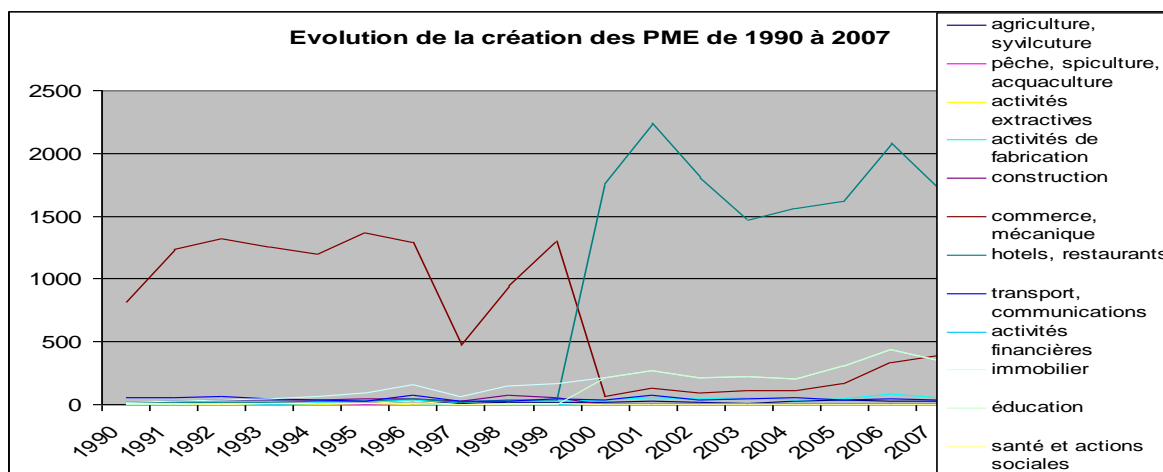
Graphique 1 : Structuration des PME au Congo



Sources : Auteurs à partir des données du fichier d'immatriculation du CNSEE 2008

Il est aussi pertinent d'avoir un aperçu de l'évolution historique des PME au Congo. Cela permet de voir quels sont les secteurs qui ont été marqués par une évolution plus ou moins rapide de création des PME et ainsi d'appréhender les principales tendances.

Graphique 2 : Tendances d'évolution des PME par secteur d'activités



Sources : Auteurs à partir des données du fichier d'immatriculation du CNSEE 2008

Le graphique montre que les hotels et restaurants constituent le secteur qui est marqué par une forte croissance de créations de PME à partir de 1999 avec un pic en 2002, année pendant

laquelle ont été créées plus de 2000 entreprises dans cette branche. A l'inverse, le commerce après avoir connu une forte croissance de 1990 à 1999 intercalée par une chute vertigineuse liée à la guerre de 1997, enregistre une forte baisse par la suite et le nombre de créations passe de 1200 entreprises en moyenne par an à 200 entreprises en moyenne de 2000 à 2007. Le secteur de l'immobilier enregistre une progression régulière avec un nombre de créations d'entreprises qui passe de 16 à 351 pendant la période.

2.3 Caractéristiques de la politique fiscale et du climat des affaires au Congo

2.3.1 Politique fiscale

Il existe plusieurs régimes fiscaux en fonction de la nature de l'entreprise. Pour la société de capitaux, l'impôt sur les sociétés (IS) est fixé à 45% du bénéfice. En plus, les dividendes distribués sont taxés à 20%. D'après le Ministère des Finances (2009), s'agissant de la fiscalité indirecte, la PME s'acquitte de la taxe sur le chiffre d'affaire (TCA) de 17% et de la TVA de 18% (taux réduit 8%). Pour la société de personnes, l'impôt sur le revenu (IR) est progressif (de 1 à 50%) et les dividendes sont taxés à 20% (retenue à la source). Une convention de non double imposition a été signée avec la France en 1987.

En outre, lors de leur création, les PME bénéficient du régime général (régime G) qui offre des incitations sous la forme de taux réduit pour l'importation d'équipements, pour les droits d'enregistrement et d'exonération de la taxe sur le chiffre d'affaires et du régime spécial PME accordant des avantages supplémentaires à cette catégorie d'entreprises. Il faut préciser que l'administration fiscale commence à porter un intérêt particulier aux PME car, récemment en 2010, une direction centrale a été créée. Celle-ci est chargée de la gestion fiscale des PME à l'image de la direction des grandes entreprises qui existe depuis la période de l'ajustement structurel dans les années 1990.

La politique fiscale congolaise n'est pas assortie d'un système fiscal favorable aux entreprises. A plusieurs reprises, le secteur privé congolais a soulevé des plaintes sur trois aspects de la fiscalité congolaise : (1) les taux jugés aussi élevés que fluctuants, (2) la complexité du dispositif administratif gérant la fiscalité et (3), la politique de recouvrement qui mêle harcèlement et manque d'égard des fonctionnaires des impôts à l'endroit des opérateurs économiques. Davantage que la question des taux, ce sont les pratiques des administrations fiscales qui posent des difficultés aux entreprises, la corruption de certains agents administratifs se traduisant par une parafiscalité, qui encourage de fait la fraude, comprend toute la fiscalité en marge du code général des impôts, générée par les collectivités locales, les administrations et les sociétés publiques.

2.3.2 Le climat des affaires

Le climat des affaires en République du Congo est marqué des performances négatives qui entravent la création et le fonctionnement efficient des entreprises et réduisent leur rentabilité et compétitivité. Selon le classement du rapport de la Banque Mondiale qui est devenu une référence internationale, Doing Business, le Congo occupe la dernière place avant la

République Démocratique du Congo, La RCA et la Guinée Bissau, soit 178^e place sur les 181 pays recensés en 2008. Cette position a été la même en 2007 et ne s'est pas améliorée jusqu'à présent. Dix indicateurs sont utilisés pour mesurer la position d'un pays dans la facilitation des affaires. Nous retiendrons particulièrement les indicateurs concernant la taxation des PME comme le montre le tableau suivant. La fiscalité représente le principal handicap du climat des affaires au Congo.

Tableau 3 : Poids de la fiscalité dans le climat des affaires

Désignation	Critères de mesure	Effectif
Paiement des taxes	nombre/an	61
Temps requis pour le paiement	heures/an	606
Rendement de la taxation	%	0
Taxes et prélèvements sur l'emploi	%	32,9
Autres taxes	%	32,6
taux de taxation global	% du bénéfice	65,5

Source : Banque mondiale 2008

2.4 Les caractéristiques des PME, de la politique fiscale et du climat des affaires RCA

2.4.1 Les caractéristiques des PME en RCA

Il convient de souligner qu'il n'existe pas encore une définition propre des PME (Code des PME en cours d'élaboration). Mais, selon NGBONDO E. et KOGRENBO G. (2012)² le terme PME englobera toutes les entreprises présentant au moins l'une des caractéristiques suivantes :

- constituée en entreprise individuelle quel que soit la forme juridique choisie ;
- exerçant une activité orientée principalement vers le marché intérieure ;
- respectant peu les dispositions légales et réglementaires, notamment en matière fiscale et sociale ;
- ne disposant pas d'une organisation efficiente en termes de compétences et de métiers ;
- ne pouvant fournir, à tout moment, des documents comptables fiables ;
- éprouvant des difficultés à offrir des garanties acceptables aux banques ;
- forte concentration dans le secteur des services.

Les mêmes auteurs ajoutent de nombreuses PME centrafricaines sont dans l'informel. D'après un recensement réalisé en 2007, le secteur informel comptabilisait environ 90% des unités économiques (assimilables aux PME) du pays. Les mouvements d'exode rural, le flou des réglementations, le poids et la pression de la fiscalité sous toutes ses formes contribuent au renforcement de ce secteur informel.

² Etude sur l'environnement du secteur privé, la promotion des PME et la création d'emplois en République Centrafricaine du 23/01/2012.

Tableau 4: Evolution des unités économiques (PME) créées par forme juridique

Libellé/Années	2008	2009	2010	2011	2012
Groupement d'Intérêt économique	3	10	15	5	9
Société à Responsabilité Limité	41	59	93	92	138
Société Unipersonnelle à Responsabilité Limité	11	17	25	26	25
Total	55	88	113	112	169

Source : Guichet Unique de Formalités des entreprises en RCA

Le service Statistique du Guichet Unique de formalité des entreprises placé sous tutelle du Ministère des PME a enregistré 537 entreprises de différentes formes juridiques en 5 ans. On remarque que les entreprises ont été beaucoup créées en 2012, suivi de 2011 et 2010 avec la prédominance des sociétés à Responsabilité Limitée (SARL).

2.4.2 La politique fiscale

La RCA applique trois types de régimes dans le cadre de la politique fiscale conformément à la loi des finances de 2011. Le régime de l'Impôt Global Unique (IGU) ou Système Minimal de Trésorerie destiné aux entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 10 000 000 FCFA et inférieur à 30 000 000 FCFA (Petites entreprises) en remplacement de l'Impôt libératoire. Le Régime Simplifié d'Imposition appliqué à l'endroit des entreprises disposant d'un chiffre d'affaires compris entre 30 000 000 FCFA et 100 000 000 FCFA (Moyennes) et le régime du bénéficiaire réel. Ce dernier concerne les entreprises qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 000 FCFA. Cette politique fiscale est mise en application par la Direction Générale des Impôts et des Domaines et la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects. Le système fiscal est déclaratif. Il est institué des retenues à la source sur l'Impôt sur le Revenu, la TVA et les importations au cordon douanier (Mokan 2005).

Il convient d'ajouter que le système fiscal centrafricain repose sur 4 catégories d'impôts, notamment les impôts directs, les impôts indirects, les droits d'enregistrement, du timbre et de la curatelle et les revenus des domaines. En outre, l'Etat a élaboré une charte des investissements dans laquelle un certain nombre d'avantages fiscaux et douaniers sont accordés aux entreprises agréées. Globalement, la RCA avait reculé de 1 point dans le classement mondial initié par la Banque Mondiale par le canal de « Doing Business » en termes de paiement des impôts en 2010 (179^{ème}). En dépit de ces mesures, la fiscalité demeure toujours un poids pour le développement du secteur privé, surtout des PME.

2.4.3 Les enjeux Economiques des PME

Le thème du développement de l'entrepreneuriat privé, et en particulier de la promotion des micros, petites et moyennes entreprises réapparaît dans les déclarations officielles des responsables politiques, des bailleurs de fonds internationaux, des institutions publiques, des opérateurs économiques et des agents de développement en raison de leur enjeu socioéconomique. A l'instar des autres pays en développement, y compris africains, les PME jouent un rôle très indispensable en RCA du point de vue de la réalisation de biens et services et de la création des emplois. Elles sont des composantes non négligeables en matière de la

croissance économique et de lutte contre la pauvreté. Kaufman C. (2005) dans une étude intitulée « les financements des PME » laisse entendre qu'en Afrique du Sud, les PME ont joué un rôle fondamental dans l'économie dans la mesure où celles-ci représentaient plus de 55% de l'emploi total et 22% du PIB en 2003. Cette même situation est constatée à Maurice, au Nigeria et en Afrique du Nord par le même auteur cité précédemment. En outre, selon les études macroéconomiques et sectorielles menées au Sénégal, les indicateurs révèlent que les PME contribuent à la hauteur de 20% au PIB, 30% à l'emploi et 25% au chiffre d'affaire global³.

2.4.4 La Contribution des PME dans les recettes fiscales

Les PME apportent une contribution significative dans les recettes fiscales collectées par les services des impôts. On constate que les PME en dépit de leur petite taille économique, contribuent énormément à la collecte des recettes fiscales. En 2011, cette contribution représente 72, 21% des recettes fiscales globales.

Tableau 5 : Part des recettes estimées des PME dans les recettes fiscales totales

	2009	2010	2011
PIS/RFT	11,67%	15,06%	21,72%
PIRPP/RFT	22,94%	17,92%	14,38%
PIP/RFT	1,81%	1,65%	2,81%
PTVA/RFT	33,67%	32,94%	28,81%
PDE/RFT	3,61%	4,37%	3,83%
PRPME/RFT	62,49%	72,22%	72,21

PRPME = Part des Recettes des PME

Sources : calculs des auteurs à partir des données de la DGI

2.4.5 Le climat des affaires

Sur le plan du climat des affaires de façon globale, la RCA a reculé de 167^{ème} place sur 175 pays en 2007 à la 180^{ème} place sur 181 pays en 2008 et se retrouve parmi les cinq derniers en 2010. Ce qui sous-tend le recul récurrent de la RCA du point de vue du climat des affaires et des investissements. Cette situation diminue notablement les opportunités de ce pays en ce qui concerne les initiatives privées dans les secteurs clés de l'économie nationale. Cela nécessite l'implication des pouvoirs publics et des analystes dans la recherche des nouvelles approches de solutions au problème du climat des investissements en RCA et du développement intégral (CEA 2006 ; Banque Mondiale 2008).

A cela, il faut ajouter la question de la faiblesse des structures d'encadrement, de l'insécurité qui représente un facteur de réticence en matière des investissements tant nationaux qu'étrangers doublée de l'instabilité des institutions de l'Etat due aux rebellions successives, le faible pouvoir d'achat qui caractérise les couches sociales majoritaires, l'épineux problème de l'enclavement de certains départements du pays et celui de l'accès aux énergies modernes (eau et électricité) ainsi que la situation du coût d'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

³ Ministère des PME et de micro finance, Dakar 2007

Cependant, au regard des faibles performances enregistrées en matière de la promotion des PME et d'amélioration du climat des affaires qui pénalisent durablement la RCA dans le classement du Doing business, les autorités politiques ont envisagé de profondes réformes institutionnelles par la mise en place du Guichet Unique de Formalité des Entreprises en 2008(i), la création d'un Ministère en Charge des PME et du secteur informel en 2009(ii), la révision de la charte des investissements en vue de la rendre très attractive (iii), la révision du code minier actuel pour accorder des avantages supplémentaires plus attractifs aux entreprises du secteur minier (Cette révision a occasionné la transparence, la traçabilité et la mise en œuvre du processus de Kimberley etc). Autrement dit, l'adhésion de la RCA à l'initiative de l'TIE (iv), la révision du code forestier. Celle-ci met l'accent sur une gestion rationnelle et transparente des ressources forestières et ses recettes fiscales etc(v), La libéralisation des prix et réglementation de la concurrence, (vi), La création du Comité National de Lutte Contre la Corruption (CNLC) (vi), et la création d'un Comité Mixte chargé de l'Amélioration du Climat des Affaires en 2010(vii). La mission de ce dernier se focalise sur quatre axes :

- Création d'entreprise et délivrance des autorisations (atteint) ;
- Foncier et permis de construire ;
- Accès au crédit ;
- Prévention et règlement des différends commerciaux.

3. Présentation et Analyse des Résultats de L'enquête par Pays

3.1 Le Congo

3.1.1 Les principales tendances

3.1.1.1 Caractéristiques sociodémographiques de l'entrepreneur

Les résultats de l'enquête permettent de mieux caractériser les entrepreneurs qui gèrent les PME interrogées. On peut constater que du point de vue du genre, 82,2% des hommes gèrent les PME contre 17,8% de femmes. S'agissant de la nationalité, 72,9% des promoteurs des PME sont de nationalité congolaise contre 27,1% d'étrangers. Concernant le statut matrimonial, 33,5% des entrepreneurs sont célibataires contre 62,5% de mariés. Sur la variable relative au niveau d'éducation du chef d'entreprise, les données d'enquête montrent que les entrepreneurs interrogés ont un niveau d'instruction qui se répartit comme suit : 55,2% sont de niveau secondaire et 35,5% de niveau supérieur.

Tableau 6 : Caractéristiques sociodémographiques de l'entrepreneur

Caractéristiques	Valeur absolue	Valeur relative
Hommes	167	82,2%
Femmes	36	17,8%
Nationalité congolaise	148	72,9%
Nationalité étrangère	55	27,1%
Célibataires	68	33,5%
Mariés	127	62,5%
Niveau secondaire	112	55,2%
Niveau supérieur	72	35,5%

Source : Enquête 2012.

3.1.1.2 Caractéristiques économiques de l'entreprise

75,4% d'entreprises enquêtées exercent dans le secteur tertiaire contre 24,6% dans le secondaire. Le secteur secondaire comprend précisément la transformation agroalimentaire, l'artisanat. Dans le tertiaire, on observe le commerce, les services bureautiques, les télécommunications, etc.

Pour s'installer, les entreprises doivent procéder aux démarches auprès du Centre de formalités des entreprises et se faire enregistrer moyennant un coût. 69,5% des promoteurs jugent facile les conditions de création de l'entreprise.

87,7% des PME ont une durée comprise entre 1 et 3 ans et 12,3% ont une durée supérieure à 3 ans. Le constat qui apparaît est que les PME n'ont pas en général une durée de vie longue. Certaines études sur la question soulignent un taux de mortalité élevée des PME dans les pays africains. C'est ce taux de mortalité qui explique la faible durée de ces entreprises. La mortalité elle-même trouve son explication dans plusieurs facteurs : les faibles capacités en management, les déficiences des infrastructures et des services publics, la faible rentabilité induisant des ressources insuffisantes pour l'autofinancement, les difficultés d'accès au crédit bancaire.

Quant aux coûts de création qui comprennent le coût de la taxation et de différentes démarches administratives, les données de l'enquête établissent que 37,4% des PME ont supporté un coût de création compris entre 200000 et 500000 FCFA alors que pour 27,1% des PME, ce coût dépasse 500000 FCFA. S'agissant du fonds de départ, 36,9% des PME interrogées ont utilisé un fonds de démarrage compris entre 1000000 FCFA et 5000000 FCFA. Sur la question de crédit bancaire, les résultats de l'enquête confirment ceux de nombreuses études montrant que les PME ont très peu accès au marché des capitaux classique (HCCI, 2009, FMI 2007, Boungou Bazika et al. 2011). En effet, 85,7% des PME n'ont pas bénéficié de crédit bancaire au cours de leur activité.

S'agissant de la taille de ces entreprises dont l'indicateur utilisé est le nombre d'agents employés, un grand nombre de ces entreprises sont de petite taille. 40,4% des PME ont entre 2 et 3 employés et 48,8% ont entre 4 et 10 employés. S'agissant de l'aspect formel, on peut constater que la grande majorité des PME interrogées sont enregistrées au registre du commerce, soit 95,6%.

En ce qui concerne la tenue de la comptabilité, 87,2% des PME ne tiennent pas de comptabilité OHADA. Ce problème est récurrent et a une incidence sur le management de ces entreprises. Il a aussi une incidence sur la taxation puisque l'entreprise doit déclarer aux services des impôts sa comptabilité pour que ceux-ci déterminent la base imposable.

Tableau 7 : Caractéristiques économiques des PME

Caractéristiques	Valeur absolue	Valeur relative
Secteur secondaire	50	24,6%
Secteur tertiaire	153	75,4%
Durée de vie de 1 à 3 ans	178	87,7%
Durée de vie de plus de 3 ans	25	12,3%
Coût de création de 200000 à 500000	76	37,4%
Coût de création de plus de 500000	55	27,1%
Fonds de démarrage de moins de 1000000	128	63,1%
Fonds de démarrage entre 1000000 et 5000000	75	36,9%
Bénéfice d'un crédit bancaire	29	14,3%
Possèdent 1 à 3 employés	82	40,4%
Possèdent entre 4 et 10 employés	99	48,8%
Sont inscrites au registre du commerce	194	95,6%
Ne tiennent pas de comptabilité OHADA	177	87,2%

Source : Enquête 2012

3.1.1.3 Taxation

Les données de l'enquête sur l'application de la taxation aux PME au Congo révèlent que 52,7% des PME s'acquittent de 2 à 4 taxes et 39,4% de 5 à 10 taxes différentes. Le nombre de taxes varient considérablement selon le secteur d'activités ou la nationalité de l'entrepreneur.

Les entreprises dans le secteur commercial et celles détenues par les étrangers s'acquittent d'un nombre de taxes plus élevé que les autres PME.

29,1% des PME payent des taxes d'un montant annuel estimé entre 200000 FCFA et 500000 FCFA et 28,1% pour un montant inférieur à 100000 FCFA. Seulement un pourcentage réduit de PME, soit 5,9%, sont exonérées de taxes. Le constat qui ressort est la méconnaissance généralisée des PME sur le régime de taxation communautaire. En effet, 92,1% des PME n'ont pas de connaissance de la taxation appliquée par la CEMAC. Cela peut s'expliquer par le fait que le commerce intra régional dans la CEMAC est très faible. Il se situe à 3% du commerce international des pays de cette sous région d'Afrique centrale. De ce fait, les PME ne voient pas l'intérêt de connaître le dispositif de taxation mis en place.

55% des PME considèrent que la taxation est contraignante.

Tableau 8 : Aperçu de la taxation

Caractéristiques	Valeur absolue	Valeur relative
S'acquittent de 1 à 4 taxes différentes	107	52,7%
S'acquittent de 5 à 10 taxes différentes	80	39,4%
S'acquittent de 11 à 20 taxes différentes	8	3,9%
Paiement d'un montant annuel de taxes de 200000 à 500000	59	29,1%
Paiement d'un montant annuel de taxes inférieur à 100000	57	28,1%
Pourcentage des PME exonérées de taxes	12	5,9%
PME n'ayant pas connaissance du régime de taxation CEMAC	187	92,1%
PME considérant la taxation contraignante	112	55%

Source : enquête 2012

3.1.2 Poids de la taxation dans le coût des importations des PME au Congo

En partant des données de 2009 et 2010 sur les importations, il a été estimé le poids de la taxation en appliquant la formule de l'indicateur y relatif décrit dans la section 1 réservée à l'approche méthodologique.

Tableau 9 : Poids de la taxation TEC sur les importations

Désignation (en millions de FCFA)	2009	2010
Taxation des biens d'équipement (TEC)	271 832	280 646
Taxation des matières 1 ^{ères} (TEC)	14 773,5	6 931,5
Taxation totale	286 606	287 578
Importations totales	1 506 895	1 472 550
Poids de la taxation TEC sur les importations	19,02%	19,53%

Sources : calculs des auteurs à partir des données de la DGD

Les données du tableau ci-dessus montrent que la taxation renchérit le coût des importations de 19% en 2009 et 19,5% en 2010. Si on y ajoute la TVA de 18%, le coût des importations s'accroît davantage. Le poids global de la taxation du fait de l'effet en cascade passe en moyenne de 19% à 40%.

Tableau 10 : Poids de la taxation TEC + TVA sur les importations

Désignation (en millions de FCFA)	2009	2010
Taxation totale TEC	286 606	287 578
Importations totales	1 506 895	1 472 550
Coût des imports après taxation TEC	1 793 501	1 760 128
Coût des imports après taxation TVA	2 116 331	2 076 951
Poids de la taxation (TEC+TVA)	40,44%	41,04%

Sources : calculs des auteurs à partir des données de la DGD

3.2 La République Centrafricaine (RCA)

3.2.1 Les principales tendances

3.2.1.1 Caractéristiques sociodémographiques de l'entrepreneur

En RCA, on peut observer que 80% des hommes dirigent les PME contre 20% de femmes. Concernant la nationalité de l'entrepreneur, 82,5% des centrafricains sont des promoteurs des PME contre 17,5% qui sont de nationalité étrangère. La grande majorité de ces entrepreneurs soit 67,5% sont célibataires, ce qui pourrait signifier que le fait de se marier et de fonder une famille représenterait une importante contrainte dans la gestion d'une entreprise. Au Congo, c'est la situation inverse que l'on rencontre car la majorité des entrepreneurs (62%) sont mariés.

La plupart des entrepreneurs en RCA sont de niveau secondaire. Ils représentent 53%. On dénote une importante proportion dont l'instruction est de niveau supérieur (30%). Ces tendances se rapprochent de celles des caractéristiques des entrepreneurs au Congo.

Tableau 11 : Caractéristiques sociodémographiques de l'entrepreneur

Caractéristiques	Valeur absolue	Valeur relative
Hommes	160	80,0%
Femmes	40	20,0%
Nationalité centrafricaine	165	82,5%
Nationalité étrangère	35	17,5%
Célibataires	135	67,5%
Mariés	49	24,5%
Divorcés	12	6,0%
Niveau primaire	24	12,0%
Niveau secondaire	106	53,0%
Niveau supérieur	60	30,0%

Source : Enquête 2012.

3.2.1.2 Caractéristiques économiques de l'entreprise

S'agissant des caractéristiques économiques de l'entreprise, 98% des PME sont dans le secteur tertiaire (commerce et service). Cela montre que peu d'entreprises dans le secteur primaire et secondaire sont enregistrées auprès de l'administration publique, s'acquittent de leurs taxes et exercent dans le secteur formel. La plupart des entreprises ont une durée de vie limitée. En effet, 63% des entreprises ont une durée de vie se situant entre 1 et 3 ans contre 36,5% possédant une durée de vie supérieure à 3 ans. 41,50% des entreprises ont démarré leurs activités avec un fonds s'élevant entre 500000 CFA et 100000 FCFA. On peut donc conclure que ce sont des petites entreprises. Un autre fait confirme la petitesse de ces entreprises, c'est l'effectif des employés. Les données de l'enquête révèlent que 37% des entreprises emploient 1 à 4 salariés. Seulement 12% des PME ont bénéficié d'un crédit bancaire. Ce qui confirme une fois de plus le fait que les PME en Afrique sont exclues du système bancaire. Une autre caractéristique importante est l'utilisation de la comptabilité OHADA. La quasi-totalité des PME n'utilisent pas de comptabilité OHADA comme outil de gestion de leurs activités. 59% des PME jugent que les conditions de création des entreprises sont difficiles. 37,5% des PME ont dépensé 100 000-300 000 FCFA pour la création de l'entreprise.

Tableau 12 : Caractéristiques économiques des PME

Caractéristiques	Valeur absolue	Valeur relative
Secteur tertiaire	196	98,00%
Durée de vie de 1 à 3 ans	127	63,50%
Durée de vie de plus de 3 ans	73	36,5%
Fonds de démarrage de moins de 500000	40	20,00%
Fonds de démarrage entre 500000 et 1000000 FCFA	83	41,50%
Fonds de démarrage de plus de 1000000 FCFA	77	38,50%
Coût de création < ou = à 500000 FCFA	45	22,5%
Coût de création entre 500000 et 1000000 FCFA	43	21,5%
Coût de création entre 1000000 et 3000000 FCFA	74	37,0%
Coût de création > à 3000000FCFA	30	15,0%
Bénéficie d'un crédit bancaire	24	12,00%
Possèdent 1 à 3 employés	74	37,0%
Possèdent entre 4 et 10 employés	38	19,0%
Sont inscrites au registre du commerce	199	100,00%
Ne tiennent pas de comptabilité OHADA	193	96,50%

Source : Enquête 2012.

3.2.1.3 Taxation

Concernant la taxation, les données de l'enquête montrent que 88,5% des PME s'acquittent d'un nombre réduit de taxes se situant entre 1 et 4 taxes. Du point de vue du montant payé, 10% des PME payent des taxes s'élevant à moins de 100000 FCFA, 47,5% entre 100000 et 500000 FCFA. On peut observer que 22,5% des PME s'acquittent d'un montant relativement élevé, ce montant est supérieur à 1000000 FCFA. Seulement 4,5% des PME sont exonérées du paiement des taxes. 85% des PME n'ont pas la connaissance sur le système de taxation de la CEMAC. 92,7% des PME ne réalisent pas des importations en provenance d'autres pays de la CEMAC. 44,9% des PME jugent les taxes nationales trop contraignantes.

Tableau 13 : Aperçu de la taxation

Caractéristiques	Valeur absolue	Valeur relative
S'acquittent de 1 à 4 taxes différentes	177	88,5%
S'acquittent de 5 à 10 taxes différentes	23	11,5%
Paiement d'un montant annuel de taxes inférieur à 100000	20	10,0%
Paiement d'un montant annuel de taxes de 100000 à 500000	95	47,5%
Paiement d'un montant annuel de taxes de 500000 à 1000000	40	20,0%
Paiement d'un montant annuel de taxes supérieur à 1000000	45	22,5%
Pourcentage des PME exonérées de taxes	9	4,50%
PME n'ayant pas connaissance du régime de taxation CEMAC	170	85,00%
PME considérant la taxation contraignante	90	44,90%

Source : enquête 2012

3.2.2 Poids de la taxation dans les importations des PME en RCA

Il a été estimé le poids de la taxation sur le coût des importations des équipements et matières premières réalisées par les PME en RCA. Cette estimation a mis l'accent sur les droits de douanes constitués par le tarif extérieur commun de la CEMAC et la TVA. Ces deux taxes sont parmi les plus importantes. En 2009, le poids de la taxation relative à l'application du TEC s'élevait à 13,13% du coût des importations. En 2010, ce poids a atteint 16,47%, soit plus de 3 points de pourcentage. Cela montre un renchérissement du coût des importations du fait de la taxation, surtout des biens d'équipements, qui a été multiplié d'une année à l'autre par 3 fois.

Tableau 14 : Poids des droits TEC sur les importations des PME en 2009 et 2010

Désignation (en millions de FCFA)	2009	2010
Taxation des biens d'équipement (TEC)	189	587
Taxation des matières 1 ^{ères} (TEC)	219	128
Taxation totale	408	716
Importations totales	3 112	4 349
Poids de la taxation TEC sur les importations	13,13%	16,47%

Sources : données de la DGD et calculs des auteurs

Quand on ajoute à la taxation relative au TEC celle de la TVA s'élevant à 18%, le poids de la taxation TEC plus TVA s'établit à un niveau élevé. En 2009, il s'établit à 33,47% et en 2010 à 37,43%. On voit bien que le poids de la taxation engendre un coût nettement plus élevé des importations effectuées par les PME.

Tableau 15 : Poids de la taxation TEC + TVA sur les importations

Désignation (en millions de FCFA)	2009	2010
Taxation totale TEC	408	716
Importations totales	3112	4349
Coût des imports après taxation TEC	3520	5065
Coût des imports après taxation TVA	4154	5977
Poids de la taxation (TEC+TVA)	33,47%	37,43%

Sources : données de la DGD et calculs des auteurs

4. Analyse Comparative du Congo et de la RCA

4.1 Comparaison de l'incidence de la taxation sur les PME

Le calcul des ratios à partir des données collectées lors de l'enquête montre des différences importantes entre les deux pays.

En effet, le capital moyen est 10 fois plus élevé pour les PME implantées au Congo comparativement à celles exerçant en RCA. De même, les indicateurs comme le chiffre d'affaires moyen, les charges et le bénéfice brut moyens sont nettement plus élevés dans le premier pays que dans le second. Enfin, le nombre de taxes prélevées sur les PME est plus du double au Congo de celui de la RCA.

A l'inverse, la pression fiscale exercée sur les PME mesurée sur la base du chiffre d'affaires, des charges et du bénéfice brut apparaît plus forte en RCA comparativement au Congo. On peut déduire en se fondant sur ces indicateurs que la taxation pèse plus sur les performances et la rentabilité des PME en RCA qu'au Congo.

Tableau 16 : Calcul de quelques ratios par pays et des écarts

Ratio	Congo (1)	RCA (2)	Ecart (E) E=(1)-(2)
Capital moyen (en FCFA)	23 425 172	2 312 650	21 112 522
Chiffre d'affaires moyen (en FCFA)	3 971 788	1 808 012	2 163 776
Charges d'exploitation moyennes (en FCFA)	1 221 643	1 398 522	-176 879
Bénéfice brut moyen (en FCFA)	2 650 145	409 490	2 240 655
Taxation moyenne (en FCFA)	997 125	835 829	161 296
Nombre maximum de taxes appliquées	20	8	12
Taux moyen de taxation/chiffre d'affaire (en %)	9%	9%	0
Taux moyen de taxation/charges (en %)	25,11%	59,98%	-35
Taux moyen de taxation/bénéfice brut (en %) (1)	37,63%	201,65%	-164
Poids de la taxation TEC (2010) (en %)	19,53%	16,47%	3,06
Poids de la taxation TEC + TVA (2010) (en %)	41,04%	37,43%	3,61

(1) Le calcul est fait en appliquant la formule de l'un des indicateurs énoncés dans la méthodologie

Sources : calculs des auteurs sur les données d'enquête 2012.

Le poids de la taxation révèle des différences significatives entre les deux pays. En effet, entre le Congo et la RCA, la différence se situe à 3 points de pourcentage en ce qui concerne le poids sur les importations. Le coût induit de la taxation sur les importations des PME est plus élevé dans le premier pays comparativement au second.

Ainsi, une autre incidence importante qu'il faut signaler est la différenciation de la taxation au sein de la CEMAC à un moment où le système devrait être harmonisé en supprimant les

écarts créés par la taxation intérieure au sein des pays membres de la même zone communautaire. Une telle différenciation peut avoir un effet d'éviction des investissements, les entrepreneurs préférant s'installer dans le pays où la taxation est moins élevée et plus souple, délaissant le pays où celle-ci est plus contraignante.

4.2 Comparaison de l'incidence de la taxation à partir des résultats des simulations

Dans l'approche méthodologique de la présente recherche (voir section 1), il était préconisé de procéder à des simulations de recettes pour voir comment celles-ci pouvaient s'accroître dans l'hypothèse d'une réforme contribuant à améliorer le taux de recouvrement effectif (TRE).

Les estimations faites sur la base des données de 2009 et 2010 de la Direction générale des Douanes (DGD) montrent que le TRE au Congo s'établit respectivement à 17,61% et 18,49%. Il est donc très faible et cet indicateur pourrait s'expliquer par une évasion fiscale élevée. En améliorant le TRE de 2 et 5 points, l'Etat réalise un important gain comme le montre le tableau suivant.

Tableau 17 : Résultats des simulations des recettes (TEC +TVA) pour le Congo (en milliards FCFA)

Hypothèses	RAS		RNS		Accroissement		Gain	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
H1=TRE+2	107,33	111,75	121,884	120,878	13,56%	8,17%	14,55	9,128
H2=TRE+5	107,33	111,75	140,1666	139,0097	30,59%	24,39%	32,83	27,25

RAS = recettes de l'ancien système ; RNS = recettes du nouveau système réformé

Sources : Calculs des auteurs à partir des données de la DGD

S'agissant de la RCA, le TRE estimé apparaît nettement plus élevé que celui du Congo. En 2009 et 2010, le TRE s'établit à 49% et 86%. Comme on peut le constater, la différence avec le Congo est très forte. Elle se situe en 2009 à 32 points et en 2010 à 68 points de pourcentage.

Tableau 18 : Résultats des simulations de recettes (TEC +TVA) pour la RCA (en millions FCFA)

Hypothèses	RAS		RNS		Accroissement		Gain	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
H1=TRE+2	510,58	1400,08	531,42	1432,64	4,08%	2,33%	20,84	32,56
H2=TRE+5	510,58	1400,08	562,68	1481,48	10,20%	5,81%	52,1	81,4

RAS = recettes de l'ancien système ; RNS = recettes du nouveau système réformé

Sources : Calculs des auteurs à partir des données de la DGD

Il est donc possible qu'une telle évaporation a comme incidence d'amoindrir le coût effectif des importations réalisées par les PME, notamment pour celles qui sont capables d'échapper aux contraintes de paiements des droits et taxes en utilisant des relations particulières et privilégiées avec les services fiscaux. Cette situation engendre une iniquité car, les PME contraintes de s'acquitter de leurs droits de douanes et taxes sont en situation d'iniquité face

au régime de taxation et sont donc pénalisées. Les données de l'enquête montrent clairement cette différenciation entre les PME. Si certaines supportent des impôts et taxes pouvant atteindre près de 100% de leurs charges, d'autres par contre supportent un taux inférieur à 5%.

On pourrait alors réduire ou supprimer certains impôts et taxes dans la cadre de la taxation intérieure frappant les PME au Congo et en RCA, laquelle réduction serait largement compensée par les recettes supplémentaires provenant d'une amélioration du taux de recouvrement comme le montrent clairement les simulations de recettes contenues dans les tableaux 18 et 19.

5. Nécessite de Réformer le Système d'Imposition et de Taxation des PME

Un point sur quelques réformes fiscales et douanières entreprises par les pays est nécessaire

5.1 Réformes fiscal-douanières entreprises au Congo et en RCA

5.1.1 Au Congo

- 1) La douane congolaise a pris en 2012 des mesures visant à supprimer 20 taxes dans l'objectif de diminuer les droits et frais portuaires. Ces mesures sont inscrites dans la loi de finances.
- 2) Il a été mis en place en 2012, un guichet unique de dédouanement en vue de réduire le coût et la durée de dédouanement.
- 3) Les réformes ont aussi porté sur la révision du circuit de la déclaration des marchandises et celui du bon à enlever.
- 4) L'administration fiscale congolaise a été décentralisée depuis 2010 par un arrêté ministériel en créant une administration chargée de gérer les petites et moyennes entreprises d'une part et les grandes entreprises d'autre part ;
- 5) Des mesures ont été également prises en 2009 pour que chaque année, l'impôt sur les sociétés (IS) soit enlevé d'un point afin de le réduire. Il est donc passé de 45% à 38 % actuellement.
- 6) Depuis 2011, l'administration fiscale organise des rencontres avec les contribuables par le biais des foires fiscales en vue d'identifier leurs problèmes et de les amener au civisme fiscal (à travers les exonérations de pénalités).
- 7) L'administration fiscale a mené récemment les activités pour faire connaître aux responsables des PME et dirigeants des entreprises, l'intérêt d'avoir au minimum un carnet de recettes et de dépenses afin d'éviter le forfait et d'être mieux imposé.
- 8) En 2011, il a été créé un guichet unique pour les entreprises au centre de formalités des entreprises (CFE) en vue de réduire les tracasseries administratives relatives à la création

d'entreprise, de réduire le nombre de procédures/délais et de permettre la coopération entre les entités impliquées dans le processus de création d'entreprise.

5.1.2 En RCA

Un certain nombre de mesures ont été prises par les autorités pour améliorer le climat des affaires. Parmi celles-ci, on peut citer :

Création de deux entités chargées de collecter les taxes pour les moyennes et les petites entreprises (cas du Bénin)

- Application de la mesure visant à constituer un dossier unique fiscal et un agent unique pour chaque PME et supprimer la multiplicité des institutions collectant les taxes ;
- Simplification du système de taxation
- comptabilité simplifiée exigée des PME et TPE faisant état des recettes et des dépenses et permettant de déterminer aisément le bénéfice et le chiffre d'affaire imposables ;

Malgré ces réformes ambitieuses, nous constatons que le système fiscal de ces deux pays souffre encore de plusieurs lacunes surtout au niveau de la base imposable et du régime fiscal.

5.2 Les lacunes du système

5.2.1 La base imposable

Celle-ci est déterminée par la comptabilité de l'entreprise qui indique le chiffre d'affaire, le bénéfice imposable, la masse salariale, la valeur locative, etc. A défaut d'une comptabilité en bonne et due forme, l'administration fiscale impose sur une base forfaitaire. Une base imposable forfaitaire est un indicateur très imparfait qui souvent entraîne la sous-estimation de la base imposable réelle et donc limite les recettes fiscales que peut prélever l'Etat.

En plus comme l'a montré le calcul du TRE, le système de taxation connaît d'énormes problèmes liés au recouvrement des recettes qui favorisent l'évaporation d'une grande masse de recettes fiscales à cause non seulement de la fraude, mais des manques à gagner provoqués par les exonérations abusives.

5.2.2 La complexité du régime fiscal

5.2.2.1 Le régime fiscal au Congo

Celui-ci se caractérise par sa grande complexité comme l'indique le tableau 19, en annexe. On dénombre au Congo plus de 35 impôts et taxes différents auxquels sont assujettis les entrepreneurs en tant que personnes morales ou physiques. Cette complexité présente au moins deux inconvénients : les PME ont des difficultés à maîtriser le régime fiscal, ce qui entraîne pour les entrepreneurs un temps de gestion considérable pour répondre à leurs obligations fiscales. Ce temps est fixé à 606 heures par an soit 25 jours pour le Congo

(Banque Mondiale, 2008). En outre, une telle complexité engendre des erreurs et alourdit la gestion administrative entraînant ainsi des surcoûts au détriment de l'administration fiscale et une faible rentabilité du régime de taxation.

Le régime fiscal en RCA

Le régime de taxation en RCA est moins complexe que celui de la République du Congo. Ce régime comprend l'IRRP, la TVA, la patente, l'impôt foncier, la CDS (Contribution pour le Développement Social), le Droit d'enregistrement, l'Impôt sur les Sociétés et l'Impôt global Unique.

L'IRRP

Les entreprises individuelles qui réalisent un C.A de 30. 000 000 FCFA à 100 000 000FCFA (Moyenne Entreprise), et de plus 100 000 000FCA sont assujetties à un taux de 30% sur les bénéfices réalisés et 20% sur les revenus résultant des activités agricoles (IRRP) selon la loi des finances de 2013. En outre, les PME paient un Minimum peu importe leur situation financière de 1,85% sur le C.A. avec un plancher de 1 850 000 FCFA.

La patente

La patente est un impôt qui est obligatoirement payé par les différentes entreprises implantées sur le territoire national selon leurs chiffres d'affaires. Ses modalités de liquidation se présentent de la manière suivante :

Tableau 19 : Les différents types de modalité de liquidation de la patente

Montant du chiffre d'affaires	Taux appliqués
Compris entre 30 000 000 FCA et 100 000 000 FCFA	1%
Compris entre 100. 000 000FCFA et 1 milliard de FCFA	0,60%
Compris entre 1 milliard 1 et 10 milliards de FCFA	0,45%
Supérieur à 10 milliards de FCFA	0,20%

Source : Direction Générale des Impôts

L'Impôt foncier

Il convient de souligner que l'impôt foncier porte sur deux matières, à savoir la propriété bâtie et la propriété non bâtie.

Propriété bâtie : l'Etat impose au taux de 30% les entreprises qui paient l'IS et 15%, celles qui ne paient pas l'IS (personnes physiques et morales).

Propriété non bâtie : un taux unique de 27,50% est appliqué à l'endroit de toutes les catégories d'entreprises.

Contribution pour le Développement Social (CDS)

Elle équivaut à 10% de la masse salariale des employés. La CDS est une contribution patronale supportée par l'employeur.

La TVA

Les entreprises qui relèvent du régime simplifié (M.E.) et du régime réel (G.E.) d'imposition, sont autorisées à collecter et reverser la TVA au taux de 19%. La TVA n'est ni une charge ni un produit pour elles. Seules les contribuables assujettis à l'I.U.G. supportent la charge de la TVA au même titre que les consommateurs finaux.

Droit d'enregistrement

Le taux appliqué dépend de la nature des actes soumis à la formalité de l'enregistrement. Ce qui revient à dire qu'il n'y a pas un montant unique à payer.

Impôt Unique Global (IUG)

En ce qui concerne ce type d'impôt, les petites entreprises ayant un C.A de 0 à 30 000 000FCFA paie l'IUG. Autrement dit, l'administration fiscale applique un taux de 12% sur le chiffre d'affaires.

Impôts sur les Sociétés (IS)

L'impôt sur les sociétés (IS) est assis sur le bénéfice de chaque exercice fiscal réalisé par les entreprises qui exercent sous le régime réel et le régime Simplifié d'imposition. Une fois que le bénéfice imposable ou résultat fiscal est connu, on lui applique le taux de 30% pour déterminer l'IS. Pour les activités agricoles, il est fait application d'un taux de 20%. Toutefois, un IS minimum au taux de 1,85% est exigé par anticipation avec un plancher de 1 850 000 FCFA.

Il convient de souligner que les taxes et impôts cités ci-dessus sont appliqués à toutes les différentes entreprises exerçant en RCA, y compris les PME, mais en tenant compte de leurs chiffres d'affaires et de leurs secteurs d'activité.

5.3 Les mesures pouvant contribuer à améliorer le système d'imposition et de taxation

5.3.1 Les contraintes à surmonter au préalable

5.3.1.1 Le caractère hétérogène des PME

La mise en place d'un système de taxation efficace dépend de la nature même du tissu des PME. Il est admis que la configuration des PME se caractérise principalement par son caractère hautement hétérogène. Pour identifier un type d'entreprise de taille très réduite, on a élaboré récemment un nouveau concept, celui de Très Petite Entreprise (TPE). Ainsi, nous avons aujourd'hui une variété plus grande d'entreprises qui va de la micro entreprise ou TPE constituée par un seul employé, le propriétaire, de la petite entreprise dont les effectifs varient entre 1 et 10 et de la moyenne entreprise dont le nombre de salariés est compris entre 10 et 50. Dans ces conditions, la mise en place d'une politique fiscale efficace doit prendre en compte cette hétérogénéité (FMI 2007 ; Kabbaj 2010).

Selon le FMI (2007), les TPE et PME contribuent beaucoup plus à la production et à l'emploi qu'aux recettes fiscales. Les PME formelles peuvent être affectées lourdement par la politique fiscale appliquée de façon uniforme indépendamment de la nature et de la taille de l'entreprise. Or, bien souvent, pour des raisons de simplification administrative, les services chargés de collecter les droits de douanes, les impôts et taxes, ont tendance à généraliser pour réduire la charge en ressources humaines et matérielles liées à l'émission et au recouvrement fiscal. Dans la mise en œuvre, disparaît la notion d'hétérogénéité de l'appareil de production constitué par les TPE et les PME.

5.3.1.2 Le caractère informel des activités des PME

Le fait qu'un grand nombre de PME exercent leurs activités dans le secteur informel constitue une énorme contrainte pour l'administration fiscale. Ici, il s'agit plus des activités économiques de grande ampleur qui échappent au contrôle fiscal que des petites entreprises qui, pour adopter une stratégie de survie, exercent dans le secteur informel. Il est prouvé que ces petites unités de production de biens et services s'acquittent en amont de la taxe car, la quasi-totalité de leurs intrants et équipements sont importés. De ce fait, elles payent la TVA à travers l'achat de ces biens importés.

Par contre, certaines PME, en dépit du fait qu'elles réalisent des chiffres d'affaires importants arrivent à échapper à l'impôt sur le bénéfice en ne déclarant pas leurs transactions. Ce sont des entreprises individuelles pratiquant les activités commerciales ou libérales de grande ampleur (import-export, professions libérales, location de biens immobiliers, etc.). Selon certaines études faites sur le régime fiscal en Afrique, ces entreprises représentent un important gisement fiscal pouvant contribuer à accroître de façon significative les recettes de l'Etat si le taux de recouvrement est amélioré (Chambas 2005).

5.3.2 Les principales mesures à prendre

5.3.2.1 Au niveau de la taxation

Il importe de simplifier le régime d'imposition et de taxation des PME. La simplification du régime fiscal et social demeure un outil indispensable pour encourager les jeunes à créer leurs petites et moyennes entreprises (PME), et promouvoir le passage du secteur non formel à celui formel, ont souligné les participants à un séminaire international au Maroc sous le thème "la promotion de l'auto-emploi et de la jeune initiative" (Aufait 2013).

L'expérience du Burundi, classé 7^e meilleur réformateur dans le monde en 2011 par Doing Business est intéressante dans ce sens que l'une des étapes importantes de la réforme du climat des affaires au Burundi est la simplification des procédures fiscales pour les PME et l'élargissement de l'assiette. Avant la fin de 2014, le programme de réforme mis en place dans ce pays devrait permettre d'améliorer l'environnement des affaires au Burundi afin de relancer l'investissement et la création d'emplois notamment, à travers :

- La réalisation de réformes qui seront mesurées par le rapport Doing Business,
- La réduction d'au moins 10% du temps et des coûts liés aux formalités fiscales,

- La simplification du régime fiscal des PME et l'élargissement de l'assiette fiscale,
- L'alignement du régime des incitations fiscales avec celui de la Communauté Est-Africaine, et
- L'harmonisation des éléments essentiels de la législation commerciale en conformité avec le protocole du marché commun de la Communauté Est-Africaine (IFC et al 2012).

L'enquête menée a montré que la plupart des PME ne connaissent pas le régime douanier de la CEMAC. Or, cette méconnaissance crée l'incertitude et l'ignorance des dispositions et avantages qu'un tel régime offre aux PME dans leurs transactions intracommunautaires. Elle favorise aussi le paiement illicite de droits de douanes et la fraude douanière. Une information simple et accessible doit être fournie aux PME pour qu'elles aient des connaissances précises sur le régime douanier de la CEMAC ainsi que des avantages qu'il offre aux PME dans le cadre du commerce intra régional.

Simplifier la comptabilité est également une autre exigence de la réforme au Congo et en RCA. Cela suppose qu'il ne faut plus exiger de la PME la tenue de comptes comme le bilan et le compte de résultat. L'administration fiscale peut lui exiger une comptabilité simplifiée en s'inspirant de la taxation de la micro entreprise en France et dans d'autres pays.

Les PME d'une certaine taille mesurée par le niveau du chiffre d'affaires, n'ont pas à établir de bilan, ni de compte de résultat si leur chiffre d'affaires annuel n'excède pas 20 millions de FCFA.

Dans cette hypothèse, l'exploitant doit seulement tenir un livre comptable qui mentionne le montant et l'origine des recettes professionnelles perçues de manière chronologique (date d'encaissement), avec une ventilation selon le mode de règlement (espèces ou autres) avec une référence aux pièces justificatives (numéro des factures).

Si le chiffre d'affaires annuel dépasse 20 millions de FCFA, l'exploitant doit en outre établir un relevé des dépenses payées, un relevé des dettes financières, un relevé des immobilisations et un relevé des stocks évalués de manière simplifiée.

Il importe de voir la possibilité de créer un régime d'imposition préférentiel dans certains secteurs en vue de favoriser la création et le renforcement des PME dans ces secteurs et ainsi asseoir les bases d'une diversification de l'économie. Ces secteurs peuvent comprendre les activités agricoles, de transformation et les services à fort potentiel de développement.

Dans le cadre du régime communautaire, la mise en place de taxes spécifiques tend à créer des distorsions et des discriminations au sein de l'espace communautaire. Par exemple, la redevance informatique, le fonds routier, la taxe statistique, etc. élèvent le coût des importations. La mesure visant à supprimer ces taxes devrait être prise pour éliminer cette distorsion et favoriser l'harmonisation du régime de taxation communautaire.

Toujours dans le même objectif d'harmoniser le régime fiscal et douanier dans l'espace communautaire, il est impératif de tendre vers une taxation intérieure harmonisée. Le fait qu'en République du Congo, on dénombre 20 impôts et taxes frappant les PME et qu'en RCA, il en existe 10 crée une distorsion dans le système de taxation au sein des pays membres de la CEMAC. Or, une telle distorsion a des conséquences négatives sur l'attractivité des investissements, le régime fiscal-douanier communautaire et sur le commerce intra régional.

5.3.2.2 Au niveau de l'administration de l'impôt

L'administration fiscale doit être un vecteur déterminant de civisme fiscal et de promotion des PME en créant des relations de confiance mutuelle entre l'Etat et le secteur privé, en respectant les règles de justice, d'équité et de neutralité. Elle doit comprendre que plus il existe de PME formelles et assujetties à un régime transparent et simplifié d'imposition, plus l'assiette fiscale s'accroît et plus les ressources générées par la politique fiscale sont élevées. Il importe de mettre en place une politique de réconciliation de la PME avec l'administration fiscale et douanière centrée sur un partenariat et un dialogue associant Douanes-Impôts-PME.

Il importe d'améliorer le taux de recouvrement de l'impôt. Pour ce faire, on peut créer à l'image d'autres pays africains deux directions différentes chargées de gérer le régime d'imposition des PME pour tenir compte de l'hétérogénéité du tissu économique des PME, la direction chargée de la moyenne entreprise (entre 10 et 50 salariés et plus de 20 millions de chiffres d'affaires) et celle chargée de la petite entreprise (entre 1 et 10 salariés et moins de 20 millions de chiffre d'affaires).

Au Bénin par exemple, il a été constitué en 2000 deux administrations différentes chargées de collecter l'impôt, le Centre d'imposition des moyennes entreprises (CIME) et le Centre d'imposition des petites entreprises (CIPE). S'agissant des CIME, on en dénombre 17 en Afrique, 7 en Asie, 15 en Europe, 5 en Russie, 5 au Moyen Orient, 3 dans la Pacifique, 2 en Amérique du Nord et 11 en Amérique du Sud (Noupko 2009).

Il serait aussi pertinent de s'orienter vers la mise en place du dossier unique comme cela se fait dans certains pays. Ce mode de gestion signifie que le même dossier sera constitué pour le même contribuable. Celui-ci aura un seul interlocuteur, gestionnaire de son dossier, dans un centre unique. L'ensemble des documents relatifs à tous les impôts et taxes dont il est redevable sera géré par un agent unique. Cette mesure devra permettre une parfaite connaissance du dossier de chaque contribuable, un suivi efficient et une mise en confiance de celui-ci. De plus, une telle réforme devrait conduire à un contrôle plus avisé (en l'occurrence le contrôle sur pièces) et une maîtrise plus fiable du renseignement fiscal.

Il importe de supprimer la tendance à la multiplication des institutions chargées de la collecte des impôts et taxes (police, ministères, directions générales, etc.). Cette multiplication constatée surtout dans le régime de taxation en République du Congo non seulement alourdit le système fiscal, mais tend à limiter la rentabilité et la compétitivité des PME, à pousser celles-ci dans le secteur informel, et favorise l'évasion et la fraude fiscales ainsi que la corruption.

Pour faciliter les procédures administratives en matière de règlement fiscal par les entreprises, il serait intéressant de s'inspirer de l'expérience tunisienne visant à instaurer le règlement des impôts et taxes des entreprises par Internet dans un guichet unique virtuel. Cette forme d'informatisation de l'administration fiscale devrait non seulement alléger les procédures pour les PME mais aussi limiter la fraude et l'évasion fiscales dans les pays de la CEMAC.

Conclusion et Recommandations

La présente recherche a porté sur l'incidence des politiques douanière et fiscale sur les PME dans la CEMAC. Une analyse comparative entre deux pays membres de la même zone communautaire, le Congo et la RCA, a été menée afin d'identifier les différences et les biais dans le système d'imposition et de taxation dans l'espace communautaire.

Le coût théorique des importations des PME induit par la taxation semble plus élevé au Congo qu'en RCA. Mais lorsque l'on applique le taux de recouvrement effectif (TRE), c'est l'inverse qui est observée. Le TRE étant nettement moins élevé au Congo qu'en RCA, le coût effectif des importations induit par le régime d'imposition et de taxation est plus faible au Congo qu'en RCA traduisant une plus grande évaporation des recettes dans le premier pays comparativement au second. Le régime de taxation est plus complexe au Congo comparativement à la RCA du fait du nombre élevé d'impôts et taxes mis en place dans le premier pays.

Les résultats des simulations ont révélé que le gain d'une réforme du régime de taxation est nettement plus élevé au Congo qu'en RCA si cette réforme met particulièrement l'accent sur l'amélioration du taux de recouvrement des recettes par les administrations des douanes et des impôts. Une telle amélioration aurait aussi comme effet de renforcer le civisme et l'équité fiscale entre les PME face au paiement des taxes en limitant l'évaporation fiscale qui profite à certaines PME et défavorise d'autres.

Au vue de l'analyse qui précède, il est recommandé ce qui suit :

- Alléger et simplifier les impôts et taxes que doivent s'acquitter les PME à l'image de la simplification intervenue dans le régime douanier communautaire. Cette simplification a l'avantage d'améliorer la gestion de la fiscalité par les PME d'une part, et l'administration fiscale d'autre part ;
- Exiger de la part des TPE et PME dont le chiffre d'affaires annuel serait inférieur à 20 millions de FCFA une comptabilité simplifiée faisant état des recettes et des dépenses et permettant de déterminer aisément le bénéfice et le chiffre d'affaire imposables ;
- Harmoniser le régime d'imposition et de taxation intérieure pour répondre à l'objectif d'intégration régionale au sein des pays de l'Afrique centrale et éliminer les distorsions créées par les différences importantes dans la nature et le nombre de taxes mises en place dans chaque pays membre de la zone communautaire ;
- Créer des administrations distinctes chargées de collecter les impôts et taxes selon la taille de l'entreprise. Ainsi, une administration spécifique devrait être chargée de gérer

les moyennes entreprises et une autre les petites et très petites entreprises afin de prendre en compte la diversité et l'hétérogénéité des PME ;

- Constituer le dossier unique pour chaque contribuable géré par un centre fiscal unique et un agent unique afin de créer des relations de proximité et de confiance entre l'administration fiscale et les PME ;
- Mettre en place un système informatisé permettant de remplir les déclarations fiscales et les règlements par Internet à travers un guichet virtuel afin d'améliorer le taux de recouvrement effectif ;
- Constituer un véritable partenariat Douanes-Impôts-PME.
- Supprimer l'obligation d'utiliser un notaire pour écrire les statuts ou enregistrer l'entreprise ;
- Supprimer l'enregistrement des statuts auprès des autorités fiscales ;
- Entreprendre un recensement de toutes les procédures d'import et d'export au niveau de la douane afin d'identifier les goulots d'étranglement ;
- Réaliser une analyse plus approfondie des interactions entre le contribuable et le système fiscal ;
- Poursuivre les réformes entamées depuis 2010 par le Comité Mixte chargé de l'amélioration du climat des affaires en RCA ;
- Sensibiliser les PME sur le civisme fiscal ;
- Mettre en place un système de tarification douanière spécifique aux PME ;
- Elaborer un cadre juridique spécifique aux PME/PMI ;
- Favoriser l'accès au crédit des PME ;

De façon plus détaillée, nous recommandons ce qui suit :

Fiscalité intérieure

L'enquête a montré que beaucoup de PME considèrent que leurs charges fiscales sont lourdes, résultant du fait que la législation en vigueur ne tient pas suffisamment compte de la particularité et de la vulnérabilité des PME dans le système de taxation. Dans le souci de renforcer leur activité, de favoriser leur rentabilité et leur permettre de participer davantage à la croissance économique et à la création d'emplois, certaines mesures doivent être prises.

En ce qui concerne les moyennes entreprises

- Réduire à 25% voire 20% le taux de l'impôt sur les sociétés (IS) et celui de l'impôt sur le revenu des personnes physique (IRPP) pour les trois premières années d'exploitation pour les activités non agricoles et pour les activités agricoles, baisser le taux à 15% ou 10%. Pendant les premières années, les résultats attendus sont le plus souvent de très faible montant. La réduction de l'impôt sur les sociétés pourrait favoriser la récupération rapide des coûts engagés lors de la constitution et permettre leur meilleur positionnement sur le marché.
- Pour jouer pleinement leur rôle de créateur d'emplois, il est judicieux que les PME soient exonérées de la Contribution de Développement Sociale (CDS), le cas échéant, restreindre sensiblement le champ d'application de cette contribution. Il faut préciser

que cet impôt alourdit la charge patronale des PME sur les salaires, en ce sens qu'il s'ajoute à la cotisation patronale pour la retraite versée à la CNSS, ce qui rend le coût du travail excessif pour les PME.

- Réduire le taux de la patente de 1% à 0,70% pour les PME ayant un chiffre d'affaires compris entre 30 000 000FCA et 100 000 000FCFA.

En ce qui concerne les petites entreprises

- Réduire à 10% et même moins encore, le taux de l'Impôt Global Unique (IGU) fixé à 12% du chiffre d'affaires et qui semble excessif pour ces entreprises. Cet impôt englobe trois autres impôts, à savoir la patente, l'impôt sur le revenu (IR) et la contribution de développement sociale (CDS). Si l'on exonère les PME de la CDS comme proposé plus haut tout en allégeant la patente, alors la réduction de l'IGU pourrait se justifier.

Autres mesures

En dehors des mesures tendant à réduire le taux de certains impôts, l'Administration Fiscale doit entreprendre des actions ayant pour objectif l'élargissement de l'assiette fiscale de manière à contribuer à l'amélioration des recettes.

Il s'agit de mener régulièrement un travail systématique de recensement fiscal auprès des opérateurs économiques afin d'identifier ceux qui ne se sont pas fait immatriculer et qui exercent dans la clandestinité.

Il importe également de renforcer le dispositif de lutte contre le secteur informel délictueux et la fraude fiscale en améliorant l'activité du service de la répression et de la lutte contre la fraude fiscale, celle du recensement fiscal et celle du service des enquêtes et recherches. L'objectif étant de rechercher et de collecter des renseignements pouvant améliorer l'assiette de l'impôt. En d'autres termes, il importe de déceler et fiscaliser les agents économiques travaillant dans l'informel et procéder si possible au reclassement de ceux qui se cachent à tort sous un régime fiscal anormalement favorable.

La performance des structures citées ci-haut nécessite un recours accru à la professionnalisation notamment la formation adaptée des agents. Ces derniers doivent disposer des connaissances fiscales, comptables, de l'environnement économique, d'un esprit d'initiative et d'une bonne moralité. Ces structures doivent être pourvues en moyens matériels et financiers conséquents. La mise en place des indicateurs de performance afin d'évaluer la pertinence des travaux réalisés est indispensable.

Certaines mesures incitatives pouvant favoriser la fiscalisation du secteur informel ont été proposées par le CREDAF (Centre de Rencontre et d'Etudes des Dirigeants des Administrations Fiscales). Elles consistent à :

- Consentir des abattements aux entreprises de l'informel qui se déclarent afin d'inciter les autres à le faire ;
- Offrir des avantages fiscaux aux entreprises qui sortent de l'informel ;

- Offrir une réduction d'impôt de 50% aux entreprises qui se créent pendant un délai déterminé ;
- Imposer la production d'un quitus fiscal pour participer à un appel d'offre ou de procéder à des opérations douanières tant à l'import qu'à l'export en vue de limiter la fraude et l'évasion fiscale;
- Organiser des actions de sensibilisation pour promouvoir le civisme fiscal.

Fiscalité de porte (douanière)

Il serait souhaitable d'insérer dans la charte des investissements des dispositions prévoyant l'exonération des droits de douane en faveur des PME sur les biens d'équipement autres que les véhicules, concourant à l'exploitation de l'entreprise (surtout les biens de production). La charte des investissements en l'état actuel ne comporte pas de dispositions incitatives à l'endroit des PME.

En définitive, d'autres mesures importantes doivent être prises pour améliorer la rentabilité des PME ainsi que celle du système de taxation. Ces mesures portent sur la mise en place d'un système judiciaire efficace, l'appui à l'organisation professionnelle des PME, le dialogue Public-Privé, l'amélioration des infrastructures et des services publics, l'accès aux financements et la consolidation d'un climat de paix et de stabilité dans le pays.

Bibliographie

- Aufait (2013), Simplification du régime fiscal, un outil indispensable pour la création des PME (rencontre), www.aufaitmaroc.com
- Ayira K. (2012), Les PME et la politique fiscale nationale : effets d'éviction ou de complémentarité dans l'économie togolaise, Rapport de recherche n° 40/12, décembre, Trustafrica, www.trustafrica.org
- BAfD (2010), Perspectives économiques de l'Afrique, Rapport, BAD/OCDE, Paris.
- Banque Mondiale (2005), Un meilleur climat de l'investissement dans le monde pour tous. Rapport sur le développement dans le monde, Washington DC.
- Banque Mondiale (2007), Présentation générale de mesure de la réglementation des affaires, Rapport, Washington DC.
- Banque Mondiale (2008), Doing Business, Rapport, Washington DC.
- Banque Mondiale (2013), Doing Business, Rapport, Washington DC.
- Banque Mondiale, PNUD, INS (2008), Analyse de la politique fiscale au Niger et de ses impacts sur la pauvreté, Rapport final, Juin, Niger.
- Banque Mondiale et BAfD (2008), Document Stratégie Intérimaire conjointe 2007-2008.
- Boungou Bazika J. C. (2007) (eds), L'entrepreneuriat et l'innovation au Congo-Brazzaville, l'Harmattan, Paris.
- Boungou Bazika J. C. et Naciri A. B. (eds) (2010), Repenser les économies africaines pour le développement, série des livres du CODESRIA, Dakar.
- Bouvier M. (1998), Introduction au droit fiscal et à la théorie de l'impôt, LGDJ, Paris.
- CAFRAD (2010), la réforme des politiques fiscales axées sur l'innovation et la modernisation des institutions en charge de la collecte et de la gestion du patrimoine public, Maroc.
- CEA (2004), Renforcer la compétitivité des Petites et Moyennes Entreprises Africaines. Adis Abeba.
- CEA (2006), Les économies de l'Afrique centrale. Maisonneuve et Larose, Adis Abeba.
- Chambas G. (2005), Afrique au sud du Sahara : quelle stratégie de transition fiscale, Document de travail E2005-01, CERDI.
- CNSEE (2010), Annuaire statistique 2008, Rapport, Brazzaville.
- Collier P. (2009), Repenser le financement des petites entreprises en Afrique, Revue Secteur Privé et développement, PROPARCO, <http://www.proparco.fr>
- Diamond P.A. et Mirrlees J.A. (1971), «Optimal taxation and public production: Production efficiency and tax rules », American Economic Review, vol. 61, pp. 8-27 et pp. 261-78.
- FMI (2007), La fiscalité des petites et moyennes entreprises, Document de référence pour la Conférence du dialogue fiscal international, Buenos-Aires, octobre, www.itdweb.org.
- Gauthier J. F. (2001), Taxation optimale et réformes fiscales dans les PED, une revue de littérature tropicalisée, Document de travail, DIT/2001/02, DIAL, Paris.
- Ghura D. (1998): « Tax revenue in Sub-Saharan Africa: Effects of economic policy and incorporation in the EU, » CESifo Working Paper 1883.
- IFC (2007), Concevoir un système fiscal pour les entreprises et les micros entreprises : impact de la fiscalité et option de la réforme, Rapport, Suisse.
- IFC, World Bank et Gouvernement du Burundi (2012), Améliorer l'environnement des affaires au Burundi, programme pour l'amélioration du climat des affaires au Burundi, juillet, www.investburundi.com.
- Kabbaj M. (2010), Fiscalité des PME au Maroc : quel accompagnement et quelles incitations ? Conjoncture, n° 916, juin, www.francemondexpress.fr
- Kaufman C. (2005), Le financement des PME, BAfD/OCDE, Paris

- Koyangozo A. (2010), *L'impact de la libéralisation commerciale sur les finances publiques du Congo*, dans Boungou Bazika et Naciri (eds) *Repenser les économies africaines pour le développement*, Ch. 10, série des livres du CODESRIA, Dakar.
- Koyangozo A (2009), *Les APE et le système de taxation des importations des entreprises au Congo*, Rapport de recherche, TRUSTAFRICA, Dakar.
- Laye M. (2008), *les déterminants de l'investissement privé au Sénégal : une approche V.A.R.* Rapport, Ministère de l'Economie et des Finances, Dakar.
- Masters A. (2006), *Etude de cas sur les incitations fiscales*, rapport au séminaire de haut niveau, 28 fev-1^{er} mars, FMI, Tunis.
- Ministère des Finances (2009), *Code Général des impôts de la république du Congo*, TI et II
- Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (2008), *Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)*, Rapport, Bangui.
- Mokan H. (2005), *Etude des Accords de Partenariat Economique*, Rapport, Bangui.
- Musgrave R. A. (1959), *The Theory of Public Finance. A study in public economy*, McGraw-Hill, New York.
- Newberry D.M. (1997): « Optimal tax rates and tax design during systemic reform », *Journal of Public Economics*, 63, pp. 177-206.
- Rigouzzo L. (2009), *Le financement des PME en Afrique*, *Revue Secteur Privé et Développement*, PROPARCO, <http://www.proparco.fr>
- OCDE (2010), *Stratégie de développement du climat des affaires au Maroc. Dimension politique et administration fiscale*, Rapport, Paris.
- PROPARCO (2009), *Le financement des PME en Afrique subsaharienne*, Rapport, Paris.
- Vegaya B. E et Ramachandran (2004), *Compétitivité et développement du secteur privé en Afrique : Une analyse comparative des données sur le climat des investissements de la Banque Mondiale*, Rapport, Washington.
- Stotsky J.B., Woldemariam A. (1997), « Tax effort in sub-Saharan Africa », September, *Journal of Public Economics*, Vol. 49, 351-367.
- Tadesse A. (2009), *Quelles perspectives de financement pour les PME en Afrique*, *Revue Secteur Privé et développement*, PROPARCO, <http://www.proparco.fr>
- Wago J. (2007), *Financement des PME dans les pays non producteurs de pétrole : exemple de la Centrafrique*, les actes du colloque « Accords de Partenariat Economique et Financement des Entreprises en Afrique centrale », 4-5 décembre 2007.

Annexes

Tableau 20 : Les différents impôts et taxes appliqués aux entreprises

Impôts d'Etat	Bases	Taux appliqués	Modes de paiement
Contributions Directes et Indirectes			
Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) Assujettis : Personnes physiques	Foncier, BIC, Rémunération, avantages en nature, salaire, capitaux immobilier...	Voire barème IRPP selon les cas	Espèces, chèques,
Impôts des Sociétés (IS) Assujettis : Sociétés des capitaux, SARL, coopératives, sociétés unipersonnelles	Bénéfice	38% réduit 30%	Idem
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) Assujettis : consommateurs	Chiffre d'Affaires	18%	Idem
Taxe d'Apprentissage (TAPP) Assujettis : Etablissements et sociétés	Salaires versés	1 %	Idem
Taxe Spécial des Sociétés Assujettis : Etablissements et sociétés	Chiffre d'Affaires	1 %	Idem
Taxe Forfaitaire Assujettis : Etablissements et sociétés	Salaires versés	5%	Idem
Taxe sur Véhicule de Tourisme des Sociétés Assujettis : Etablissements et sociétés	Puissance du Véhicule	200 000 FCFA 500 000 FCFA selon les CV	Idem
Fond National d'Investissement (FNI)	Patente et licence	20%	Idem
Taxe Sur les Terrains (TST)	Etendue	Variable	Idem
Enregistrement, Domaines et Timbre			
Enregistrement Assujettis : Personnes physiques et morales	Variable selon l'acte	Variable	Espèces, chèques,
Droit de timbre Assujettis : Personnes physiques et morales	Variable selon la pièce	Variable	Idem
Impôt sur le revenu des valeurs immobilières (IRVM)	Immobilier	Variable selon les valeurs	Idem
Taxe Immobilière Personnes physiques et morales	Immobilier	20, 22, 30 % selon le cas	Idem
Curatelle Personnes physiques et morales	Vente par la DGID		Idem
Taxe / Propriété foncière Personnes physiques et morales	Valeur et surface	Variable	Idem
Impôts des collectivités locales			
Foncier bâti et Foncier non bâti Assujettis : Personnes physiques et morales	Surface	Fixé par les conseils départementaux	Espèces, chèques,
Patente Assujettis : Etablissements et sociétés	Activités, Chiffre d'affaires	Tableau A ou B des activités	Idem
Licence Assujettis : Etablissements et sociétés	Chiffre d'Affaires en vente de boissons	Tableau C des activités	Idem
Taxe Régionale (TR) Assujettis : Personnes physiques et morales	Fixe	Fixé par les conseils départementaux	Idem
Taxe sur Spectacles, Jeux, Divertissements Assujettis : Etablissements	Chiffre d'Affaires	10 % et 30%	Idem
Taxe sur la Valeur Locative (TVL) Assujettis : Etablissements et sociétés	Valeur locative	15%	Idem
Taxe d'enlèvement des ordures Assujettis : Etablissements et sociétés	Fixe	3 000 FCFA A 30 000 FCFA	Idem
Taxes sur véhicules à moteurs Assujettis : Etablissements et sociétés	Fixe	Fixé par les conseils départementaux	Idem
Taxe Sur Hydrocarbures (TSH) Assujettis : Etablissements et sociétés	Volume	1 FCFA par litre	Idem
Centimes additionnelles à la TVA Assujettis : Consommateurs	TVA	5%	
Impôts au profit des Organismes			
Centimes Additionnels pour Chambre de commerce (CC). Assujettis : Personnes physiques et morales	Patente ou licence	7%	Espèces, chèques,
Centimes Additionnels au Conseil économique et social Assujettis : Personnes physiques et morales	Patente ou licence	7%	Espèces, chèques,
Autres impôts codifiés			
Taxe d'Habitation Assujettis : Personnes physiques et morales	Valeur locative	5%	Espèces, chèques,
Acompte sur Divers Impôts Assujettis : Personnes physiques et morales	Valeur de la marchandise	5 %	Idem
Impôt Global Forfaitaire	Chiffre d'affaires	8%	Idem

Assujettis : Personnes physiques et morales			
Redevance Audiovisuelle Personnes physiques et morales	Fixe	500 par mois	Idem
Taxe sur transfert de fonds Personnes physiques et morales	Fonds	1%	Idem
Taxe sur billets d'avion Personnes physiques et morales	Fixe	6000 pour première classe 3000 pour classe économique	Idem
Fond National de l'Habitat	Salaire	2%	Idem

Sources : Entretiens avec l'administration fiscale